

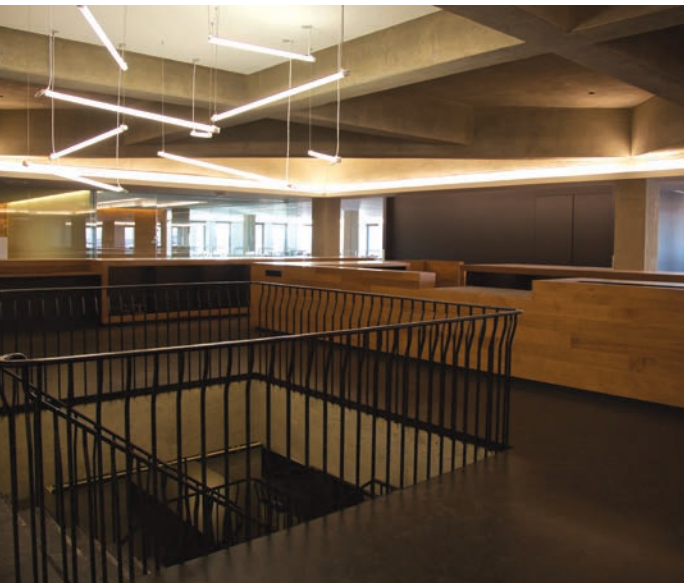
FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

VOL 9, N° 1 HIVER 2017

PAROLES de droit

NUMÉRO DE CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS : 40068863

**DÉVOILEMENT DE LA
NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE**



3

MOT DU DOYEN

4

BILLET

« Je me souviens... » par Louise-Marie Bélanger

5 - 11

DOSSIER

Dévoilement de la nouvelle bibliothèque :
l'aboutissement d'un projet aussi ambitieux que rassembleur

12 - 19

ÉCHOS DE LA FACULTÉ

Nouvelles de la Faculté

20

FOCUS ÉTUDIANT

Enactus, un regroupement étudiant inspirant

21

PARTENAIRE DE LA FACULTÉ

Service des stages et du placement

22 - 25

MATIÈRE GRISE

Quelle réglementation pour « l'économie du partage »
Vers la fin de la précarisation du statut de résident permanent
des réfugiés au Canada?

26 - 27

PARLONS PRATIQUE

Migrations forcées et protection des droits
Mourir dans la dignité – les directives médicales à mourir

28 - 30

FIÈRE DE SES DIPLÔMÉS

Line Bachand, Marie-Claude Bélanger, Fannie Côtés, Alexandre L. De Zordo,
Jacques Houde, Diane Lemieux, Zeineb Mellouli, Francis Paradis, Sylvain Poirier,
Lucie Rondeau, Annie Vanasse et Jo Ann Zaor

31 - 34

ADDUS

Mot du président, souvenirs des Retrouvailles 2016 et
invitation aux événements à venir

35

CLINS D'ŒIL

Nouvelles des diplômés

CRÉDITS

Corédacteurs en chef

- Marie-Luce Cheney
- David Jobin

Comité de rédaction

- Marie-Luce Cheney
- David Jobin
- Sébastien Label-Grenier

Collaborateurs

- Manon Asselin
- Louise-Marie Bélanger
- Marie-Catherine Beauregard
- Chloé Blouin-St-Gelais
- Élisabeth Brière
- Josée Chartier
- Martin Chrétien

- Karine Couture
- Lise Dauphinais
- Anju Dhillon
- Véronique Ellyson
- Chloé Émond
- Tim Jubinville
- Annick Lachapelle
- Luce Laguë
- Charles Lamoureux
- Krystyna Lavoie
- Sébastien Label-Grenier
- Pierre Mailloux
- Stéphanie Marcoux
- Hélène Mayrand
- Alexandre McCormack
- Derek Mckee

- Pascal Morin
- Nathalie Noël
- Denise Otis
- Daniel Proulx
- Ange Sauvage
- Alexandra Sweeny-Beaudry

Photos

- Martin Blache
- Robert Laflamme
- François Lafrance
- Yves Longpré
- Et divers collaborateurs

Conception graphique
- Graphic-Art

Paroles de droit

Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
819 821-8000, poste 63876
communication.droit@USherbrooke.ca
Tirage : 10 000 exemplaires

Photo de la page couverture :
Martin Blache

ABONNEMENT

Pour un abonnement gratuit
ou un changement d'adresse :

chang.adresse@USherbrooke.ca
(spécifier *Paroles de droit*)

Pour donner de vos nouvelles :
communication.droit@USherbrooke.ca



TELEMENT PLUS QU'UNE BIBLIOTHÈQUE

**Chers diplômés, chers étudiants,
chers amis de la Faculté,**

C'est avec fierté et gratitude que nous vous faisons découvrir dans nos pages notre toute nouvelle bibliothèque de droit. Fruit d'efforts soutenus et du dévouement de nombreux artisans, elle représente par la qualité architecturale et fonctionnelle de ses installations l'esprit d'innovation et de collégialité qui caractérise la Faculté de droit.

Notre projet de renouvellement de la bibliothèque visait en premier lieu à donner à nos étudiants et à toute la communauté facultaire des lieux qu'ils souhaiteraient s'approprier, qui seraient pour eux plus qu'un lieu de travail et d'études, qui constitueraient un milieu de vie. C'est pourquoi nous avons mis en valeur la beauté du cadre naturel dont nous bénéficions en ouvrant les perspectives sur l'extraordinaire panorama estrien. Ceci correspondait aussi à notre volonté d'inonder de lumière naturelle le troisième étage où sont concentrés les espaces de travail. Nous souhaitions également un espace contemporain, propice à la réflexion, mais qui demeure chaleureux et qui respire la

qualité. D'où un usage généreux du bois et du verre. Nous avons enfin voulu mettre en valeur la qualité du bâti original du pavillon Albert-Leblanc, soulignant ainsi la vision de nos prédécesseurs tout en posant sur elle un regard résolument tourné vers l'avenir.

Les usagers découvriront dans notre nouvelle bibliothèque de droit des aménagements variés qui misent tous sur le confort et la convivialité. Les espaces de travail spacieux favorisent l'interaction, la créativité et le travail collaboratif dans des lieux dédiés. Le personnel bénéficiera de meilleures installations, sera plus accessible, et les collections seront mieux réparties.

Un nouvel escalier monumental décloisonnera la bibliothèque et rendra compte de l'importante place qu'elle occupe, au carrefour de nos missions d'enseignement et de recherche.

Comme vous pouvez le constater, il y a beaucoup à dire sur notre nouvelle bibliothèque de droit. Pour ceux qui n'auront pas eu la chance de la découvrir en personne, sachez que dans

notre prochain numéro nous vous présenterons certaines des caractéristiques qui en font un lieu innovant qui aura un impact profond sur la Faculté : nouvelle salle de procès simulés, salles collaboratives et créatives, nouvelle salle de séminaire, espace d'exposition d'art actuel, coin café, salle des livres rares, etc.

Notre nouvelle bibliothèque a pu voir le jour grâce à la contribution essentielle d'un très grand nombre d'artisans issus de la Faculté, du Service des bibliothèques et archives, du Service des immeubles ainsi que de contractants externes, architectes, ingénieurs, entrepreneurs et gens de métier. Elle a aussi pu compter sur un engagement financier sans précédent de la part de très nombreux donateurs, qu'ils soient diplômés, issus des milieux de pratique ou partenaires externes, de même que des employés et des étudiants de la Faculté. En son nom, je tiens à vous remercier tous pour votre appui indéfectible. Sans vous, ce projet transformateur n'aurait pu voir le jour.

Le doyen,

Sébastien Lebel-Grenier



« JE ME SOUVIENS... »

Me **Louise-Marie Bélanger** (LL.B. 1980) pratique au sein du contentieux de Shell, une entreprise multinationale œuvrant dans le secteur énergétique depuis plus de 125 ans dont le siège social se trouve à La Haye aux Pays-Bas. Après une pratique en droit commercial centrée sur des enjeux liés à la protection de l'environnement, à la santé et la sécurité au travail, au droit immobilier, aux transactions commerciales, au transport ainsi qu'au droit de la concurrence, elle est devenue responsable, en 2012, de la gestion des litiges impliquant l'entreprise au Canada.

Je me souviens des motifs pour lesquels j'ai soumis une demande d'admission à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. J'ai été si heureuse d'y être admise. Je me suis immédiatement sentie extrêmement privilégiée et fière de faire partie de la cohorte de ses étudiants. On m'avait parlé du pragmatisme de l'approche académique de la Faculté. C'était exactement ce que je recherchais. N'ayant aucune source de référence en matière de droit au sein de mon environnement familial ou social, je ne pouvais pas compter sur le récit de l'expérience de juristes connus pour m'y repérer. Je ne disposais

d'aucune source de tutorat pour ma formation ni pour me dénicher un emploi en droit ou me servir de mentor en début de pratique. Au départ, je comptais donc entièrement et exclusivement sur la Faculté pour me fournir tous ces outils, m'imaginant avec enthousiasme le premier jour de ma pratique, prête à répondre avec confiance aux attentes de mon premier client!

Le départ ne fut pas nécessairement sans embûche, mais la confiance avait tout de même été construite. La Faculté avait rempli le mandat que je lui avais secrètement confié. Elle m'avait fourni les outils essentiels pour répondre aux défis qui se présenteraient ou pour les transformer en opportunités de succès. La Faculté m'avait enseigné les rudiments des principes de droit essentiels à une saine et solide pratique. Elle m'avait aussi permis de développer le sens du devoir d'une analyse complète et rigoureuse des enjeux auxquels j'aurais à faire face. Elle m'avait enseigné l'éthique et la rigueur en toutes circonstances et ces trois principes fondamentaux pour chaque dossier : préparation, préparation et préparation! Et surtout, elle a cultivé chez moi ce goût constant d'apprendre.

Je me souviens de nos quatre petites classes de quelque 50 élèves qui se retrouvaient chaque matin, café, papier, crayons et photocopiés en mains, pour absorber la matière savamment présentée par nos professeurs à l'aide d'une ardoise

et d'un discours convaincant, ne serait-ce qu'en brandissant l'éventualité de l'unique examen de session à venir. Je me souviens des longues soirées à la bibliothèque où plusieurs se rassemblaient pour y retrouver un peu le réconfort de ce qui était devenu une deuxième maison, alors que le droit n'y était pas nécessairement le seul sujet à l'étude.

Je me souviens de ces amitiés formées et demeurées à jamais. Sans que j'aie inséré cette exigence dans le mandat que je lui confiais en 1977, la Faculté, de par le travail d'équipe qu'elle nous a subtilement imposé par le biais de divers stages ou procès simulés, a initié ce besoin de réseautage, aussi essentiel au succès d'une bonne pratique de droit que la connaissance même de ses principes.

Et rien ne me fait plus chaud au cœur, encore aujourd'hui, que de croiser des diplômés de la Faculté. Je me sens, avec eux, comme avec ma famille puisque j'y retrouve des bases communes de notre façon d'être des professionnels, et ce, peu importe la direction qu'a prise notre carrière.

Me Louise-Marie Bélanger
(LL.B. 1980)

DÉVOILEMENT DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

L'ABOUTISSEMENT D'UN PROJET AUSSI AMBITIEUX QUE RASSEMBLEUR



Dans un précédent numéro de *Paroles de droit*, il était question de l'histoire de la Faculté de droit, de ses premiers pas au centre-ville de Sherbrooke jusqu'à son emménagement officiel dans le pavillon Albert-Leblanc, en 1971, puis de sa croissance fulgurante des dernières années. Un article portait même sur la réflexion fondamentale qui avait mené à la conception de sa bibliothèque, point central de la formation juridique dispensée. Or, cette bibliothèque avait été si bien réfléchi que quelque 45 cohortes ont eu la chance d'y travailler.

La bibliothèque a toujours été au cœur de la mission facultaire, mais le passage des ans se faisait cruellement sentir. Elle ne reflétait plus, en raison de la désuétude de ses installations, l'esprit d'innovation et le dynamisme qui caractérisent la Faculté de droit. C'est donc pour remédier à la situation qu'un projet majeur a été entrepris pour repenser et réaménager complètement la bibliothèque.

C'est la concrétisation de cet ambitieux projet que la Faculté a fièrement dévoilée le 9 mars 2017, en présence de diplômés, de membres du personnel et du corps professoral et, surtout, des partenaires et donateurs qui ont permis de transformer une grande idée en réalité.

La genèse d'un vaste projet

Doyen de 2004 à 2011, le professeur **Daniel Proulx** (LL.L. 1976) a amorcé la réflexion et préparé le terrain. « Le projet a été envisagé en 2007. Nous cherchions un projet porteur intimement lié à la formation juridique et l'idée de moderniser la bibliothèque est clairement ressortie comme étant la plus rassembleuse. » Pour qu'un tel projet puisse éventuellement se réaliser, il fallait innover pour trouver les fonds nécessaires. Selon le professeur Proulx, tout était à faire. « On partait à zéro! Or, j'étais convaincu que la seule façon de toucher nos diplômés et de les amener à participer au financement d'un grand chantier de modernisation de la



bibliothèque de droit était de constituer une équipe de développement philanthropique proprement facultaire sous la responsabilité du doyen.»

L'ampleur du projet a évidemment fait en sorte que le décanat suivant allait devoir poursuivre le travail amorcé. C'est donc avec autant de détermination que le professeur **Sébastien Lebel-Grenier**, élu doyen en 2011, a pris le relais pour mener à bien le projet. Un cadre général avait été établi, mais le premier coup de marteau était encore un rêve lointain.

Le défi du financement

La tâche de trouver les sommes nécessaires à la réalisation du projet représentait un défi colossal, surtout que le milieu universitaire s'était vu, au cours des dernières années, soumis à des compressions budgétaires compliquant passablement la donne. C'est donc de concert avec La Fondation de l'UdeS et le directeur du développement de la Faculté, Charles Lamoureux, que le doyen Lebel-Grenier a multiplié les rencontres avec de potentiels donateurs soucieux de participer à ce projet rassembleur. « Nous avons cogné à plusieurs portes, explique Charles Lamoureux, notamment auprès des cabinets d'avocats pour qui une bibliothèque représente un laboratoire pour les jeunes qui aspirent à devenir juristes. La communauté juridique a accueilli très positivement le projet. Les diplômés se revoyaient à la Faculté et comprenaient

très bien la valeur d'un tel investissement. » Toutefois, ce n'est jamais facile de tirer son épingle du jeu dans un monde où la sollicitation est omniprésente et les « bonnes causes », légion, surtout que plusieurs universités québécoises étaient aussi en campagne de financement. La Faculté s'est donc tournée vers des diplômés et des leaders d'opinion qui allaient appuyer et soutenir son projet.

Un comité consultatif constitué en 2013, réunissant **Michel Coutu** (LL.B. 1980), **Vincent Chiara** (LL.B. 1984), **Monique Gagnon-Tremblay** (LL.L. 1972, D.D.N. 1973), **Paul-Matthieu Grondin** (LL.B. 2005) et **Robert Normand** (LL.L. 1960), avait le mandat de formuler des recommandations quant à la meilleure façon de mobiliser les diplômés et d'éventuels partenaires. Selon Charles Lamoureux, « il est capital de créer et d'entretenir le sentiment d'appartenance. Ce n'est pas simplement une question d'argent; les gens qui donnent veulent se sentir impliqués dans la démarche. » Le Grand ambassadeur 2003, **Jean Charest** (LL.B. 1980), a aussi grandement contribué à cette sensibilisation, notamment en conviant bon nombre de cabinets, d'entreprises et de personnages d'importance à un événement charnière, le 14 avril 2014, qui allait favoriser de premiers engagements majeurs. Comme le précise M. Lamoureux, les premiers qui disent « oui » sont souvent des précurseurs qui créent un effet de levier pour d'autres qui emboîtent le pas. D'ailleurs,

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Le Service des bibliothèques et archives a profité du projet pour intégrer la nouvelle technologie RFID (*Radio Frequency Identification*) dans son système de gestion du prêt. Ce volet a entraîné le remplacement du portique de sécurité, la mutation du poste de prêt et l'ajout d'une borne libre-service prêt-retour avec plateforme de paiement automatique. Il s'agit d'une avancée technologique importante.

l'engagement exceptionnel de la communauté facultaire, obtenu dans le cadre du volet interne de la campagne, fut l'une des clefs du succès de la campagne dans son ensemble. Cette mobilisation en a constitué le premier levier et a assis la confiance des donateurs.

L'idée d'une nouvelle bibliothèque résonnait bien auprès de nombreux milieux, surtout que le projet représente bien plus qu'un lieu physique d'apprentissage. Pour les étudiants inscrits à la Faculté, souvent déracinés de leur ville natale, la bibliothèque devient véritablement un laboratoire et un milieu de vie.

La nature des besoins

Une fois le projet mis en branle, il fallait réunir une équipe de professionnels capables de le mener à bien et, surtout, de créer un milieu aussi unique que parfaitement adapté à une formation juridique de pointe.

Véronique Ellison, arch., MBA, intervient en qualité de directrice de la division des projets au sein du Service des immeubles de l'UdeS. « Je savais que la Faculté travaillait très fort depuis de nombreuses années pour obtenir le financement de ce projet. Située au cœur de la Faculté, la bibliothèque représente en quelque sorte le carrefour de ses missions de recherche et d'enseignement; elle constitue un lieu indispensable à leur poursuite. On souhaitait par conséquent qu'elle reflète par la qualité de ses installations, à la fois

Située au cœur de la Faculté, la bibliothèque représente en quelque sorte le carrefour de ses missions de recherche et d'enseignement.

au niveau de la fonctionnalité et du design, le caractère innovant et le souci de l'excellence qui caractérisent la Faculté. » Cette vitrine facultaire se devait donc d'être attractive pour l'ensemble de ses utilisateurs – étudiants, professeurs, chargés de cours, membres du personnel facultaire ou chercheurs invités.

Concrètement, le projet consistait à repenser complètement l'organisation des locaux en fonction des axes prioritaires de la Faculté, afin de créer :

- des espaces de travail accueillants et adaptés aux besoins contemporains et futurs;
- un aménagement permettant une meilleure valorisation et une plus grande accessibilité des ressources documentaires et numériques;
- des locaux de travail et de réunion conviviaux et polyvalents pour la communauté étudiante et l'ensemble du personnel;
- une zone regroupant, au centre de la bibliothèque, le comptoir de prêt, les postes de consultation, les bureaux et les services.

Il fallait aussi corriger certaines des lacunes nées de l'évolution de la formation. Par exemple, le nombre croissant de travaux collaboratifs commandait une utilisation différente des locaux et il fallait repenser leur répartition et leur localisation. La directrice de la bibliothèque, Karine Couture, a joué un rôle important dans la détermination des besoins actuels et futurs, puisqu'elle était la mieux placée pour cerner les principaux changements ayant progressivement touché l'utilisation de la bibliothèque, y compris la documentation et les espaces. D'emblée, elle considère que la bibliothèque est plus que jamais devenue un lieu de rencontre, d'échange, d'étude, de travail, seul ou en équipe, de détente et même de ressourcement. Elle ajoute que la baisse des abonnements à des périodiques ou des recueils de jurisprudence ou de législation en version papier devait être prise en considération. « Presque tout est disponible en ligne actuellement. Nous avons des centaines d'abonnements papier il y a 10-15 ans et il doit nous en rester environ 50. Les publications gouvernementales sont elles aussi presque toutes disponibles en ligne gratuitement. Donc, c'est tout le concept d'utilisation de l'espace qui était à revoir. »

Cela dit, contrairement aux bibliothèques de sciences ou de médecine, où les monographies en format électronique sont très prisées, ce n'est pas encore aussi généralisé en droit. Les professeurs et les étudiants de tous niveaux utilisent



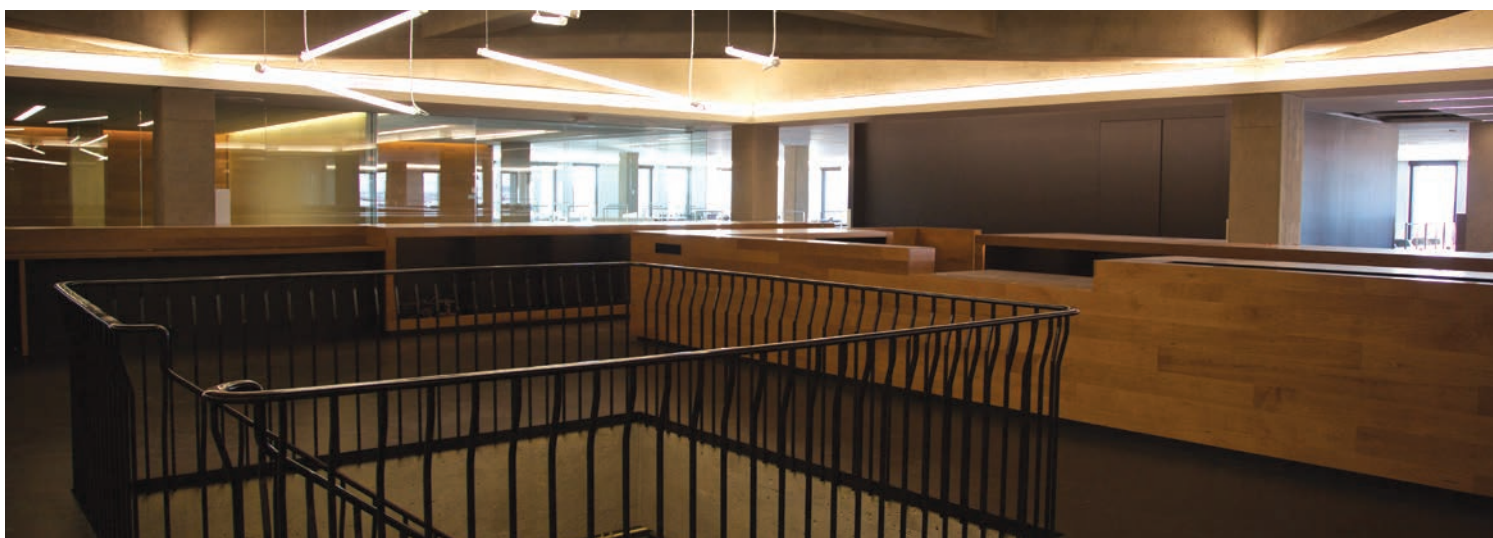
encore beaucoup d'imprimés. Ils consultent des livres électroniques, mais souvent de manière brève ou sporadique. La collection de monographies papier nécessite donc toujours une grande place dans la bibliothèque.

En ce qui trait aux salles de travail, il a fallu repenser l'utilisation des différentes zones par souci d'efficacité. « Le fait que tous les locaux d'équipe étaient en bas compliquait le travail des employés en termes de sécurité, de surveillance et de dépannage, précise Karine Couture. Les soirs et la fin de semaine, il y a une seule employée dans la bibliothèque et la nécessité de quitter le comptoir plusieurs minutes n'était pas idéale pour le service à la clientèle. La présence d'une borne d'auto-prêt va désormais offrir la possibilité aux étudiants d'emprunter des documents même s'il n'y a personne au comptoir. »

Les contraintes et les défis

Compte tenu de l'ampleur du chantier et des bouleversements à prévoir, le projet a constitué une occasion idéale pour évaluer l'ensemble du pavillon A9. Martin Chrétien, ing., était chargé de projet pour le Service des immeubles. « Pour débiter, il faut préciser que le projet de rénovation de la bibliothèque a été jumelé au projet de remplacement des deux unités de ventilation, situées au sous-sol du pavillon A9, et de toutes les boîtes de mélange d'air qui alimentent chaque classe et bureau. Ce volet des travaux, plutôt non apparent pour les occupants, a constitué l'un des défis importants. Il fallait démanteler la salle mécanique, installer et brancher les nouvelles unités afin de climatiser les salles de classe pour la rentrée scolaire. »

Véronique Ellyson explique que dès le départ, conjointement avec les directions de la Faculté et du Service des bibliothèques et archives, il a fallu revoir la programmation des espaces existants non seulement de la bibliothèque elle-même, mais aussi du pavillon A9. Cet exercice a permis à l'équipe de développer une vision commune novatrice de la nouvelle bibliothèque et d'établir une liste complète de besoins. « La configuration du rez-de-chaussée des pavillons A8 et A9 rendait difficile le repérage de la bibliothèque. Avant la rénovation, un petit escalier fermé et un ascenseur situés à la jonction des deux pavillons permettaient d'accéder à la bibliothèque dont l'entrée principale



est au niveau 3. » La position de l'ascenseur et l'exiguïté de l'escalier ne favorisaient en rien la mise en valeur de la bibliothèque et contribuaient à une difficile orientation spatiale dans le bâtiment. Le projet devait désormais intégrer la construction d'un nouvel escalier décroché et transparent, l'inversion des portes de l'ascenseur et le renforcement de la fonctionnalité du rez-de-chaussée, un espace comportant le comptoir d'accueil, permettant l'accès au Centre judiciaire Jean Melanson et servant déjà de hall de réception. « À chaque étage, nous souhaitons reconfigurer les aires de circulation pour améliorer l'orientation spatiale et créer un lien plus significatif à la jonction des deux pavillons pour faciliter à la fois le repérage de l'escalier et de l'ascenseur et permettre une meilleure fluidité de la circulation. »

La mise en valeur de la structure originale

Le projet avance rondement et l'équipe responsable retient les services de Manon Asselin, architecte et cofondatrice de l'Atelier TAG, dont l'expertise a souvent été récompensée dans le cadre de projets institutionnels d'envergure. « La rénovation de la bibliothèque de droit, installée dans un bâtiment de la période moderne, a été un défi très stimulant. Elle est ancrée dans un système spatial et un langage architectural d'une époque marquée par la rigueur structurale, la rationalité et l'innovation matérielle. Un des enjeux importants du processus de rénovation est l'optimisation ciblée des qualités intrinsèques de l'espace architectural d'origine. Il ne s'agit pas simplement de faire table rase, mais bel et bien de mettre en lumière la rigueur

de l'espace moderne, les qualités du lieu et sa relation au paysage estrien. Dans le cas d'une rénovation, on s'intègre effectivement à l'intérieur même d'un bâtiment existant qui fixe davantage les géométries, qui instaure des qualités spatiales et matérielles qui vont guider le projet, mais la démarche intellectuelle est similaire à une construction neuve. »

« De plus, la bibliothèque de droit est implantée sur les deux niveaux du pavillon A9 et possède deux espaces très distincts. Au niveau 2, l'espace alloué à cette dernière est relégué au centre du bâtiment, bordé de façon concentrique par les bureaux des professeurs et les corridors de circulation. Au niveau 3, la bibliothèque est fenêtrée sur trois de ses quatre façades et offre un panorama sur le paysage de l'Estrie. Afin de valoriser cette diversité d'espaces, les salles de travail, anciennement au niveau 2, sont réorganisées sur les façades nord et sud, au niveau 3, pour offrir des vues aux étudiants travaillant en groupe. Les rayonnages sont quant à eux installés majoritairement au niveau 2 et offrent un espace de rangement condensé protégé de la lumière naturelle dans lequel les étudiants pourront venir travailler en groupe, cerclés de livres. »

Le caractère central de l'escalier agora

Selon l'architecte Manon Asselin, la volonté d'intégrer cet escalier « socio-spatial », par opposition à une version purement fonctionnelle, a nécessité une certaine créativité pour optimiser le budget. Elle était convaincue que le jeu en valait la chandelle. « Cet élément fédérateur lie les trois niveaux des pavillons A8 et A9 dans

un parcours social marqué au fil de la promenade par une estrade, des bancs ou des paliers favorisant les interactions et les rencontres. Ce catalyseur social offre une place privilégiée à la bibliothèque, tout en apportant une meilleure visibilité aux circulations et à l'organisation générale du bâtiment. Au niveau 1, l'implantation du nouvel escalier introduit une nouvelle organisation aux pavillons A8 et A9. L'estrade fédère le hall d'entrée et insufflé un schéma directeur qui pourra se développer ultérieurement et fluidifier le parcours des étudiants. Au niveau 3, l'escalier devient le hall d'accès à la bibliothèque et accueille des aires informelles de rencontre et des bornes de recharge, exposant à travers sa vaste cloison vitrée les ouvrages au sein de la bibliothèque. »

Manon Asselin voulait valoriser les atouts du pavillon Albert-Leblanc, notamment ce qu'elle appelle la « cathédrale de béton », un jeu de poutres s'entrecroisant au plafond, qui révèle la structure de béton comme centre géographique de la bibliothèque. « La qualité plastique de cet assemblage est à présent le centre fonctionnel du lieu dans lequel les services aux étudiants sont installés. Partant des proportions de cet espace, un système en bandes parallèles structure le gradient acoustique depuis l'entrée et les zones plus bruyantes vers le réfectoire de lecture silencieux. »

Cette organisation des espaces permet aux groupes et aux personnes de se côtoyer sans se déranger. Les étudiants et le personnel administratif qui désirent se concentrer et travailler dans le calme trouveront ainsi des zones isolées des



Les espaces de collaboration et de travail, épurés et ouverts sur le paysage de l'Estrie, laissent place aux couleurs changeantes de la nature nordique en toile de fond.

aires de circulation. Comme l'explique Manon Asselin, ce concept de bibliothèque hybride, mêlant la lenteur du réfectoire de lecture traditionnel et l'accès haute vitesse à de larges corpus numériques, est réalisable grâce aux blocs vitrés de la bande formelle et garant d'une diversité des ambiances.

« Les espaces de collaboration et de travail, épurés et ouverts sur le paysage de l'Estrie, laissent place aux couleurs changeantes de la nature nordique en toile de fond. La bibliothèque possède un rapport privilégié avec son environnement par des vues dégagées sur les reliefs caractéristiques de l'Estrie comme le Mont Bellevue à l'ouest et le Mont Orford au sud. Le nouveau concept architectural permettra de mettre en scène de manière poétique la double existence du bois : premièrement en tant qu'arbre qui se transforme de saison en saison, mais aussi en tant qu'artéfact façonné par l'homme. Le bois, tout particulièrement l'érable, est incontestablement un matériau emblématique canadien. De tout temps, il a aussi été très spécifiquement associé aux intérieurs des cabinets de droit, au caractère intemporel et pérenne de la discipline. »

Véronique Ellyson précise que la direction souhaitait que les éléments fonctionnels soient travaillés avec un souci esthétique tant au point de vue du traitement des éléments architecturaux que du mobilier. « Notre préférence allait vers la sélection de surfaces de bois naturel autant pour le mobilier que pour certaines surfaces de murs et plafonds. L'architecture devait faire une utilisation judicieuse des surfaces de bois, de verre et de béton. La facture se voulait élégante et contemporaine. »

Les forces du nouvel environnement

Karine Couture se réjouit de la nouvelle bibliothèque. « L'un des principaux avantages sera la présence de luminosité naturelle partout dès qu'on montera l'escalier et qu'on sera entre le deuxième et le troisième étage. Les multiples cloisons vitrées permettent de faire entrer la lumière par tous les côtés possibles. L'utilisation de verre clair dans les fenêtres rend le paysage encore plus beau qu'avant. Ça a un impact sur tout! » Qu'il soit question de travailler en silence dans le réfectoire, de travailler en équipe dans un local, de lire dans un coin tranquille, de prendre un café, de se reposer ou d'emprunter des livres, la lumière se rendra partout. « Ce sera



*La facture se voulait
élégante et contemporaine.*

SAVIEZ- VOUS? QUE?

La rénovation complète de la bibliothèque a également permis de trouver une solution quant au sort réservé à la collection de livres rares. Auparavant conservés dans une pièce fermée sans précautions particulières, ils seront désormais mis en valeur dans une nouvelle salle vitrée, à atmosphère contrôlée, en plein cœur de la bibliothèque.

un endroit inspirant, où il sera intéressant et confortable de s'installer pour quelques minutes ou quelques heures. Un grand soin a été mis dans le choix du mobilier, particulièrement au niveau du confort, mais également au niveau de la durabilité. » Les étudiants aux cycles supérieurs de type recherche y gagnent également beaucoup. Ils auront des fenêtres, un bureau, un bel espace où travailler.

Selon le professeur Daniel Proulx, la nouvelle bibliothèque aura un effet marquant sur le parcours des étudiants à la Faculté. « Lorsqu'une bibliothèque est bien conçue et attrayante, les études montrent que les étudiants la fréquentent d'emblée. Je prévois donc que la bibliothèque deviendra, plus que jamais, un lieu et un outil de travail déterminant dans la formation de nos étudiants. »

Le sentiment du devoir accompli

Devant l'aboutissement de ce projet majeur, Daniel Proulx se dit extrêmement heureux et fébrile. « Lorsque j'ai lancé cette initiative, j'étais confiant qu'avec l'appui de mon équipe et de La Fondation de l'Université de Sherbrooke, on pouvait y arriver. J'ai cependant dû me rendre à l'évidence que la réalisation du projet prendrait

beaucoup plus de temps que prévu et relèverait de mon successeur. Dix ans plus tard, grâce à la détermination et aux efforts soutenus du doyen Lebel-Grenier, ainsi qu'à la générosité de nos diplômés et partenaires, ce magnifique projet voit le jour. C'est fantastique! »

Pour Véronique Ellyson, la nouvelle bibliothèque s'est renouvelée, mais elle a aussi renouvelé le pavillon dans son ensemble. « Nous avons réussi l'adéquation des espaces avec les besoins de l'institution : la nouvelle bibliothèque est un lieu académique de haut niveau, propice à l'étude et à la recherche intellectuelle. Nous avons innové en utilisant des matériaux nouveaux, distinctifs, aux couleurs de l'Université, renforçant ainsi l'image de marque de notre institution. » Le résultat est un tout cohérent qui comprend même des œuvres d'art et une signalisation s'harmonisant au style contemporain retenu.

L'intégration claire de la bibliothèque à la Faculté, par la construction de l'escalier dont chaque palier s'ouvre sur la bibliothèque, représente le plus important pas en avant aux yeux de Nathalie Noël. Elle se réjouit aussi d'avoir maintenu, tout au long du projet, le cap sur la vision

d'un environnement contemporain répondant aux besoins actuels et futurs de la communauté facultaire. Elle précise aussi qu'il a été complexe de maintenir les activités pédagogiques pendant les travaux. « L'un des grands défis que représente un tel chantier est d'assurer que tout se déroule le plus normalement possible, que les services soient rendus avec un impact minimal sur la communauté facultaire. La collaboration et l'engagement de tous ont facilité nos interventions. De plus, la grande flexibilité des collègues et des étudiants qui ont fait face aux contraintes engendrées par le chantier a aussi été très importante dans notre quotidien. »

Comme en témoigne son mot, publié en ouverture du présent magazine, le doyen Lebel-Grenier ressent une grande fierté devant ce nouvel espace d'apprentissage moderne et réfléchi dans le but précis d'appuyer la réussite des étudiants de la Faculté. Le résultat justifie pleinement les efforts qu'il a déployés au jour le jour pour mener le projet à terme. « Je remercie sincèrement l'ensemble des personnes qui ont, de près ou de loin, contribué à la réalisation de ce projet ambitieux. Je souhaite maintenant que cette nouvelle bibliothèque serve les besoins d'autant de générations de juristes que la précédente. »

DÉTERMINATION, PERSÉVÉRANCE ET ENTRAIDE

La collation des grades et la cérémonie de remise des diplômes de 2^e cycle sont deux événements importants qui saluent non seulement la détermination et la persévérance de nos nouveaux diplômés, mais également leur esprit de camaraderie et de solidarité.

Collation des grades

C'est le 24 septembre 2016 que les diplômées et diplômés de la Faculté et du Centre d'études du religieux contemporain ont officiellement pu mettre la main sur leur précieux diplôme. Une journée de soleil et d'émotions qui venait couronner plusieurs années de travail acharné.

En qualité de porte-paroles de la cohorte 2016, **Loriane Richard** et **Davina Bastarache**, respectivement diplômée du programme de baccalauréat en droit, cheminement coopératif, et diplômée du programme de baccalauréat en droit et maîtrise en sciences de la vie, ont exprimé à voix haute le sentiment de plusieurs camarades de classe. « Cette célébration, qui semble maintenant si précipitée depuis le dévoilement de la mosaïque, de nos derniers finaux et de notre bal des finissants, nous l'attendions depuis si longtemps... Alors, soyons fiers d'en être enfin rendus là, avec notre diplôme en main! »

La collation des grades permet aussi de souligner des contributions d'importance. Le cinquantième anniversaire de carrière du professeur **Robert P. Kouri** (LL.L. 1965) a donc été salué, tout comme le prix Reconnaissance de la qualité de l'enseignement, octroyé cette année à la professeure **Denise Pratte** (LL.B. 1982).



Les porte-paroles de la cohorte 2016 : Loriane Richard et Davina Bastarache.

Cérémonie de remise des diplômes de 2^e cycle

La cérémonie de remise des diplômes en pratique du droit criminel et pénal, ainsi qu'en common law et droit transnational, a quant à elle eu lieu le 5 novembre. Cette célébration plus intime et personnalisée, à l'image de ces plus petits groupes, fait ressortir les liens particulièrement forts qui se tissent tout au long du parcours de ces étudiants.

Persévérance et entraide : deux valeurs chères à la Faculté

Lors de leur première session au diplôme de 2^e cycle en common law et droit transnational (*Juris Doctor*), **Anju Dhillon** et **Marie-Catherine Beaugard** n'auraient pu imaginer personnellement aussi bien ces valeurs. Leur histoire illustre très bien l'esprit de collaboration que cultive la Faculté.

Anju a complété sa 1^e session à l'été 2013, tout en poursuivant sa carrière d'avocate à

Montréal, tandis que Marie-Catherine a terminé la sienne à l'été 2015, après sa 2^e année du baccalauréat en droit. Cependant, toutes les deux se sont inscrites pour terminer leur formation à l'été 2016, Anju ayant demandé une suspension du programme en raison d'engagements politiques. Elle a d'ailleurs été élue députée libérale dans la circonscription de Dorval-Lachine-LaSalle aux élections fédérales d'octobre 2015.

Fermelement déterminée à obtenir son *Juris Doctor* malgré un horaire de députée à la Chambre des communes et un autre de Secrétaire parlementaire auprès de la ministre de la Condition féminine, Anju a su convaincre la direction de programme et la direction de la Faculté qu'elle réussirait sa session avec certains accommodements quant à sa présence physique aux cours. « Sans la collaboration de la Faculté, des professeurs, de Mme Laguë, de M. McKee,



Anju Dhillon, Luce Laguë et Marie-Catherine Beauregard



de M. Lebel-Grenier et de Mme Gendron, je n'aurais jamais été en mesure de réaliser mon rêve, qui était d'obtenir mon *Juris Doctor*. »

La session de l'été 2016 a ainsi débuté à la fin du mois d'avril 2016. **Luce Laguë** (LL.B. 1992), adjointe au directeur de programme, connaissait très bien les obligations des députés, ministres et secrétaires parlementaires à Ottawa pour avoir elle-même été adjointe législative d'une ministre au milieu des années 80. Avec l'accord de la Faculté, elle a demandé à Marie-Catherine Beauregard de prendre en charge l'enregistrement quotidien des cours et de les transmettre à Anju. Marie-Catherine a accepté avec enthousiasme et s'est acquittée de cette tâche avec constance. Peu importe où Anju se trouvait, souvent dans l'impossibilité d'être physiquement présente à la Faculté, elle pouvait écouter et retranscrire les enregistrements, préparer les cours et faire les lectures. Et grâce à la précieuse collaboration de Marie-Catherine et des employés de l'Université, à Sherbrooke et à Longueuil, Anju a réussi. Quelle fierté dans les yeux de ses parents, présents lors de la cérémonie de remise des diplômes de 2^e cycle! Persévérance et entraide... Anju et Marie-Catherine... « Mission accomplie! Je salue leur très grand engagement l'une envers l'autre et envers leur propre réussite », de souligner Luce Laguë.

« La cérémonie de remise des diplômes représente pour moi la fierté du devoir accompli et la fin d'une grande aventure. C'est aussi l'occasion de prendre un moment pour regarder son parcours et se féliciter. »

– Marie-Catherine Beauregard, baccalauréat en droit et diplôme de 2^e cycle en common law et droit transnational



Le président de La Fondation de l'UdeS, Me Luc Borduas, la professeure Denise Pratte et le doyen Sébastien Lebel-Grenier.



« Mon plus important souvenir est sans aucun doute les personnes avec qui j'ai vécu ce passage et qui sont maintenant pour moi rien de moins qu'une deuxième famille. »

– Alexandra Sweeney-Beaudry, baccalauréat en droit – cheminement général

« Dans le cadre de mes fonctions, j'ai la chance de côtoyer d'extraordinaires étudiants et c'est pour moi un réel privilège d'assister à cette journée qui marque le couronnement de leurs efforts soutenus. C'est donc avec beaucoup de fierté que je les regarde monter sur la scène pour recueillir ce diplôme tant attendu. Bravo à la cohorte 2016! »

– Josée Chartier, coordonnatrice aux activités pédagogiques de recherche et communication du 1^{er} cycle

« Sherbrooke est le choix à faire pour la vie étudiante, les expériences juridiques diversifiées et l'environnement propice à l'apprentissage et à la collaboration des étudiants entre eux et avec les professeurs. »

– Chloé Émond, baccalauréat en droit – cheminement coopératif



« Je vais garder un souvenir du privilège inestimable des rencontres avec des gens professionnels (professeurs, personnel de soutien, etc.), qui ont été généreux dans le partage d'expériences et de connaissances. Merci à mon épouse et mes filles pour leur soutien inconditionnel. »

– Pierre Mailloux, baccalauréat en études religieuses



« Pour avoir récemment intégré le marché du travail, je dirais que la formation axée sur le côté pratique de la profession d'avocat est réellement indispensable lorsque l'on accède au stage du Barreau. Mon expérience dans le programme de droit criminel et pénal a été extrêmement positive et enrichissante et me permet présentement d'être en confiance sur le marché du travail! »

– Stéphanie Marcoux, diplôme de 2^e cycle en pratique du droit criminel et pénal

UNE APPELLATION APPROPRIÉE?

Dans son allocution de bienvenue, le professeur **Derek McKee** a tenu à expliquer la présence des guillemets dans le titre de l'événement *Le droit et « l'économie du partage »* tenu les 19 et 20 janvier 2017. « Nous sommes conscients que cette expression est devenue en quelque sorte un cliché ou, comme la journaliste Ariane Krol – qui a justement accepté d'agir comme animatrice dans le cadre de la discussion du vendredi – l'a écrit dans *La Presse* il y a quelques semaines : *un fourre-tout trop commode.* »

Que l'appellation soit juste ou erronée, elle est devenue incontournable dans la conscience collective, surtout que le phénomène qu'elle désigne prend sans cesse une ampleur plus importante. L'incidence sociale et économique des plateformes comme Airbnb et Uber a peut-être déjà suscité beaucoup de discussions, mais d'innombrables questions juridiques méritent une réflexion plus poussée.

Au Québec comme ailleurs, il importe de se demander dans quelle mesure ces services sont légaux ou illégaux, puis dans quelle mesure ils devraient l'être. Ces nouveaux services de l'économie dite collaborative posent un défi parce qu'ils tombent dans une zone grise entre le commercial et le personnel, entre les économies formelles et informelles. « Le phénomène soulève

de nombreuses questions politiques et juridiques à l'échelle mondiale. Dorénavant, il faut élaborer de nouvelles réglementations et des systèmes appropriés pour cette économie plus connectée », explique le professeur Derek McKee.

La discussion publique du 19 janvier, à l'Auditorium de la Grande bibliothèque du Québec à Montréal, ainsi que l'atelier de travail du lendemain, au Campus de Longueuil, avaient donc pour objectifs d'explorer des pistes de solution et de proposer des exemples de modèles de réglementation. Il y a eu peu de recherche juridique universitaire au Canada sur la problématique et, à la connaissance des organisateurs, l'événement permettait à des chercheurs en droit de se réunir pour la première fois afin d'en discuter. Vincent Gautrais, de l'Université de Montréal, Orly Lebel, de l'Université de San Diego, et Mariana Valverde, de l'Université de Toronto, ont amorcé la réflexion le vendredi avant de poursuivre le lendemain en compagnie d'une quinzaine de chercheurs du Canada, des États-Unis et d'Europe.

L'activité organisée par la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, en collaboration avec le Laboratoire pour la recherche critique en droit, s'est très bien déroulée. Les professeurs Derek McKee et **Finn Makela**, de l'Université de Sherbrooke, et la professeure Teresa Scassa, de l'Université d'Ottawa, se sont dits très heureux de la réponse du public et des perspectives ouvertes par les interventions des spécialistes présents.



Derek McKee, Finn Makela et Teresa Scassa.

COLLOQUE ANNUEL
DES PROGRAMMES
EN DROIT ET POLITIQUES
DE LA SANTÉ

LA COUVERTURE
PUBLIQUE
DES SERVICES
DE SANTÉ
AU QUÉBEC :
DES FONDEMENTS
À REVOIR ?

Jeudi 4 et vendredi 5 mai 2017
Hôtel Palace Royal, Québec

Information et inscription :
USherbrooke.ca/droit/dps-2017

FÉLICITER LA RÉUSSITE, L'ENGAGEMENT ET LE BEL AVENIR DE LA PROFESSION

Grâce à La Fondation de l'UdeS et à bon nombre de donatrices et donateurs, plus de 200 000 \$ en prix et bourses ont été remis, le jeudi 17 novembre, aux étudiantes et aux étudiants s'étant distingués par leurs résultats, leur engagement, leur détermination et leur personnalité.

Le doyen **Sébastien Lebel-Grenier** a félicité les récipiendaires qui allaient tour à tour monter sur scène, puis remercié le corps professoral, le personnel et, plus particulièrement, les partenaires de la Faculté sans qui un tel gala serait impossible. Succédant au doyen, **Me François Sylvestre** (LL.B. 1990, DDN 1991), notaire et secrétaire de La Fondation, a rappelé l'importance de soutenir les événements qui permettent de récompenser l'excellence.

Qu'il soit question des étudiantes et des étudiants figurant au palmarès du doyen de 1^{re}, 2^e ou 3^e année, de celles et ceux s'étant illustrés dans un cours ou des autres récipiendaires, parvenus à maintenir un dossier scolaire exemplaire tout en prenant part aux activités de divers comités, en participant à des concours ou en pratiquant un sport d'élite, le constat est clair : la Faculté regorge de personnes remarquables, déterminées, talentueuses et vouées à un grand avenir.



Invités d'honneur

À l'avant : Éric Beaudesne, Benoit Massicotte (LL.B. 1998), Marie-Pier Jutras, Suzanne Philips-Nootens (LL.B. 1980), Albert Gobeil (LL.L. 1957), Daniel Grégoire (LL.B. 1984), Caroline Martel, Anthony Soliman (LL.B. 2005), Robert Hall (LL.B. 1983). À l'arrière : Nicolas Brabant (LL.B. 2000), Alessandro Del Negro, Isabelle Auclair (LL.B. 1999), Louis Bossé, Paul Dunnigan (LL.B. 1983), André Fournier, François Sylvestre (LL.B. 1990, DDN 1991), Sébastien Lebel-Grenier, Maxime Bernatchez et Dave Bouchard (LL.B. 2011, MBA 2011).

Naissance de la bourse Suzanne Philips-Nootens

« Notre système d'éducation n'est certes pas parfait, mais nos enfants ne sont plus contraints de faire de durs labeurs pour survivre au lieu de s'instruire ». **Suzanne Philips-Nootens** (LL.B. 1980), donatrice et professeure émérite à la Faculté, a ainsi expliqué son désir de créer une bourse d'excellence visant à souligner la motivation, la persévérance et la résilience d'un étudiant international inscrit à un programme de cycle supérieur. Elle jugeait important de récompenser les efforts colossaux que doivent déployer les étudiantes ou les étudiants nés

dans un contexte dans lequel l'éducation est un luxe souvent inaccessible. Elle a ainsi raconté l'histoire d'un jeune de 9 ans qui rêvait d'aller à l'école. Élevé dans un pays africain plutôt pauvre, il ne voulait pas consacrer sa vie aux travaux des champs. Malgré les réserves exprimées par sa mère, il décide de suivre l'instituteur qui passe quotidiennement devant sa maison. Les années passent et ce garçon, **Sahi Justin Houngnibo**, devient aujourd'hui le premier récipiendaire de la bourse Suzanne Philips-Nootens. Preuve qu'il faut poursuivre ses rêves.

MERCI à nos donateurs

Association de droit Lord Reading
Association générale des étudiants en droit (AGED)
BAA Avocats d'affaires
Barreau de Saint-François
Barreau du Québec
Bereskin & Parr
Cascades
Chambre des notaires du Québec
Davies Ward Philips & Vineberg
De Grandpré Chait
Dentons
Éditions Yvon Blais

Fasken Martineau
Fonds Chénier-Picard
Fonds de la Faculté de droit
Fonds Guy-R. Landry – Monty Sylvestre S.E.N.C.
Fonds institutionnel de l'Université de Sherbrooke
Fonds Richard-Crépeau
Fournier Demers Bureau Borduas
Grondin Savarese
Groupe de recherche sur les Stratégies et les Acteurs de la Gouvernance Environnementale (SAGE)
Joli-Coeur Lacasse
La Personnelle

Lavery Avocats
L'honorable Danielle Côté
Magistrature du district judiciaire de Saint-François
Manlio Del Negro
Maxime Bernatchez
Monette Barakett
Monty Sylvestre
Norton Rose Fulbright
Osler
Suzanne Philips-Nootens
Wilson & Lafleur



Bourse Maxime Bernatchez

Justin Roy reçoit la bourse de 1 000 \$, remise par Maxime Bernatchez.



Bourse de l'honorable juge Danielle Côté

Marie-Christine Bernier et **Caroline Berthelet** reçoivent une bourse de 1 000 \$, remise par l'honorable Paul Dunnigan.



Médaille Albert-Leblanc/Prix du doyen

Émilie Marceau reçoit la médaille et le prix, remis par Sébastien Lebel-Grenier et Albert Gobeil.



Prix de la magistrature du district judiciaire de Saint-François

Vincent Caron reçoit le prix de 1 000 \$, remis par l'honorable Marie-Pier Jutras.



Prix du Barreau du Québec

Audrey Thomas-Lamarre reçoit le prix de 1 000 \$, remis par Daniel Grégoire.



Bourse de l'entraide étudiante – Cascades

Erika Miklosic reçoit la bourse de 500 \$, remise par Robert Hall.



Bourse Suzanne Philips-Nootens

Sahi Justin Hounnibo reçoit la bourse de 1 000 \$, remise par Geneviève Dufour et Suzanne Philips-Nootens.



Prix Monette Barakett

Joëlle Brunet reçoit le prix de 750 \$, remis par Isabelle Auclair.



Prix Guy-R. Landry – Monty Sylvestre S.E.N.C.

Alexandra Sweeney-Beaudry reçoit le prix de 1 500 \$, remis par André Fournier.



Prix d'excellence de la Chambre des notaires

Mélissa Lévesque et **Bra Bessisso** reçoivent un prix de 3 000 \$, remis par François Sylvestre et Marie-Claude Laquerre.



Palmarès du doyen – 3^e année

Les étudiants de 3^e année qui figurent au palmarès.



Sèdjro Axel-Luc Hountohotegbè

S. Axel-Luc Hountohotegbè (LL.D. 2017) est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Sherbrooke. Il a suivi un double cursus universitaire, en France et au Canada. Il est titulaire d'un diplôme de 3^e cycle en droit (D.E.A. en droit privé fondamental) et d'un Master 2 en science politique (Sécurité et défense) obtenus à la Faculté de droit et de science politique de l'Université Jean Moulin Lyon III. Il est aussi détenteur d'une maîtrise en droit des affaires et carrières judiciaires.

Au cours de ses études, il a obtenu plusieurs prix et bourses, notamment une bourse de doctorat du CRSH et une bourse doctorale de l'Université de Sherbrooke. Son domaine de spécialisation concerne le droit privé, la procédure civile, l'accès à la justice et les modes amiables de prévention et de règlement des différends.

Ses recherches portent notamment sur l'effectivité du droit, les modèles de régulation sociale et l'apport des modes amiables de PRD à l'amélioration de l'accès à la justice. Il a travaillé comme expert-consultant indépendant pour le Conseil de la magistrature du Québec.



Jean-Frédéric Ménard

Jean-Frédéric Ménard est titulaire d'un baccalauréat en philosophie de l'Université Laval, d'un double diplôme en droit civil et common law de l'Université McGill et d'une maîtrise de l'Université d'Oxford. Il a été auxiliaire juridique auprès de l'honorable Louise Charron à la Cour suprême du Canada, directeur-adjoint du Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé et consultant en éthique clinique à l'Hôpital de Montréal pour enfants.

Il complète actuellement un doctorat en droit au University College London (UCL) à la faveur de bourses de la Fondation Pierre-Elliott Trudeau et du Centre for Ethics and Law de UCL. Il souhaite élucider le modèle normatif assoyant les décisions d'interruption des soins actifs pour les nouveau-nés dont l'état est critique, au sein de deux unités de réanimation néonatale, l'une à Londres et l'autre à Paris.

Il s'intéresse à l'éthique clinique, au droit des personnes, à l'éthique de l'enfance et aux méthodologies qualitatives. Il est associé au Centre d'éthique appliquée du Centre universitaire de santé McGill et siège à ses comités d'éthique de la recherche et d'éthique clinique pédiatrique.



Alexandra Popovici

Alexandra Popovici s'intéresse au droit privé en droit civil et en common law. Ses recherches touchent l'administration des biens d'autrui, le droit comparé et transsystémique, la fonction sociale du droit privé, l'épistémologie juridique, les langues du droit, la traduction et la culture juridique québécoise. Elle a enseigné le droit des biens, des personnes et des obligations, ainsi que l'administration des biens d'autrui et la fiducie.

Elle est titulaire d'un doctorat de l'Université Laval, d'un baccalauréat en littérature comparée et en cinéma de l'Université de Montréal, d'un double diplôme en droit civil et common law de l'Université McGill et d'une maîtrise en droit privé de l'Université Laval. Membre du Barreau depuis 2009, elle fut chercheuse à la Cour d'appel du Québec de 2008 à 2010 et directrice-adjointe du Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé de 2007 à 2008.

Sa thèse de doctorat, soutenue par le Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier et par une bourse Wainwright de McGill, portait sur la fiducie, les droits subjectifs et l'architecture du Code civil du Québec.

NOUVELLES PARUTIONS



Mélanie Bourassa Forcier*, Anne-Marie Savard, Hélène Beauséjour-Gagné et Sarah Cain, *L'encadrement juridique du panier de services de santé et de services sociaux au Québec*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 2016, 200 p.

* Professeure à la Faculté

Ce volume dresse un portrait du panier de services de santé et de services sociaux publiquement couverts au Québec et le contextualise à la lumière des enjeux contemporains touchant, de près ou de loin, l'ensemble de la population. Il présente et analyse le cadre juridique lié au panier de services au Québec et l'évolution de sa couverture publique depuis la mise en place du système public, en plus d'étudier le processus décisionnel sous-jacent à la détermination des services inclus dans le panier.



Guillaume Rousseau*, dir., *LegisPratique-Droit municipal : recours et modes de règlement des différends*, Montréal, LexisNexis, 2016, 400 p.

* Professeur à la Faculté

À l'heure de l'application du nouveau Code de procédure civile, voici un ouvrage essentiel sur les modes de règlement des différends dans le contexte municipal. L'ouvrage traite également des principaux recours administratifs et judiciaires pertinents en droit municipal. Il s'adresse à tous les acteurs du droit municipal et plus largement du monde municipal, qu'ils soient avocats, notaires, juges, arbitres, médiateurs, lobbyistes, négociateurs, urbanistes, évaluateurs, cadres, élus, propriétaires, etc.

LANCEMENT OFFICIEL DES OUVRAGES DES PROFESSEURS DESJARDINS ET ST-HILAIRE

« C'est la première fois que deux auteurs d'une même faculté sont publiés dans la collection Minerve et j'y vois un symbole de l'excellence de cette faculté, qui a réussi à mettre la main sur deux chercheurs émérites. »



Jean-Louis Baudouin

C'est en ces termes que Me Jean-Louis Baudouin, directeur de la collection, a souligné l'attribution *ex æquo* du prix Minerve aux professeurs **Marie-Claude Desjardins** et **Maxime St-Hilaire** à l'occasion du lancement officiel des deux ouvrages le 11 octobre 2016. Le doyen **Sébastien Lebel-Grenier** avait d'ailleurs mis la table en lançant, avec le sourire, qu'il s'agissait là d'une belle démonstration de la capacité de la Faculté à recruter les meilleurs éléments.

Un phénomène rare

Sur les raisons qui les ont poussés, le juge **Nicholas Kasirer** – docteur d'honneur de la Faculté en 2011 – et lui-même, à attribuer simultanément le prix à deux auteurs, Jean-Louis Baudouin a rappelé que le travail du comité de sélection était devenu extrêmement déchirant. « C'est de plus en plus difficile de choisir les gagnants étant donné que la qualité de la doctrine québécoise est absolument extraordinaire. » Cette année, il leur a tout simplement été impossible de trancher entre les thèses soumises par les professeurs Desjardins et St-Hilaire.

À propos de l'ouvrage de Marie-Claude Desjardins sur la certification du commerce équitable, Jean-Louis Baudouin s'est dit estomaqué, notamment par le caractère méticuleux et appliqué de l'auteure dans sa recherche. Il a aussi félicité la méthodologie propre à la professeure Desjardins, partiellement empruntée à la sociologie. « Une approche novatrice, sur un sujet pointu dont l'actualité ne se démentira pas. »

Selon Me Baudouin, la thèse du professeur St-Hilaire se différencie de tous les autres ouvrages publiés en droit des autochtones, puisqu'elle n'entend pas démontrer une réalité juridique autochtone, mais bien montrer comment s'est progressivement élaboré ce droit. « Il s'agit avant tout d'un travail de réflexion philosophique plus que d'une étude de droit constitutionnel. »



Sébastien Lebel-Grenier, Jean-Louis Baudouin, Maxime St-Hilaire et Marie-Claude Desjardins en compagnie de Me Louis Bossé, directeur des publications aux Éditions Yvon Blais.

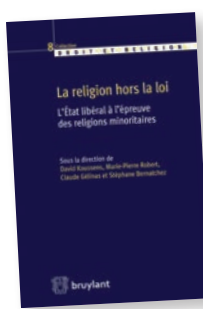
NOUVELLES PARUTIONS



David Koussens*, dir., *Les terrains de la laïcité au Québec*, Recherches sociographiques, vol. LVII, no 2-3, 2016, 386 p.

* Professeur à la Faculté

Ce numéro double rassemble de nombreuses recherches empiriques qui documentent autant les fondements historiques et philosophiques de la laïcité québécoise que ses aménagements politiques et juridiques les plus récents.



David Koussens*, **Marie-Pierre Robert****, Claude Gélinas et **Stéphane Bernatchez*****, dir. *La religion hors la loi. L'État libéral à l'épreuve des religions minoritaires*, Bruxelles, Bruylant, 2016, 232 p.

* Professeur à la Faculté

** Professeure à la Faculté

*** Professeur à la Faculté

Cet ouvrage, faisant suite au colloque du même nom, interroge les fondements normatifs de la pénalisation et de la criminalisation de religiosités minoritaires. Il regroupe des contributions de Lori G. Beaman, Louis-Léon Christians, Valérie Amiraux, Laënnec Hurbon, Jannet Bennion, Xavier Delgrange, Hélène Lerouxel, Élisabeth A. Diamantopoulou, Vincente Fortier, Lorraine Derocher et Emmanuelle Kadya Tall.

ENACTUS, UN REGROUPEMENT ÉTUDIANT INSPIRANT

Chloé Blouin-St-Gelais, étudiante au baccalauréat en droit, est vice-présidente exécutive aux événements et à la logistique d'Enactus UdeS et Tim Jubinville, étudiant en communication-marketing, en est le président exécutif.



Les membres de l'équipe Enactus – Université de Sherbrooke.

Par Chloé Blouin-St-Gelais et Tim Jubinville

En janvier 2015, six étudiants de la Faculté de droit se sont donné le défi d'initier les étudiants du campus sherbrookoise à l'entrepreneuriat social tout en les sensibilisant aux besoins de la communauté estrienne. Pour ce faire, ils ont lancé l'équipe Enactus – Université de Sherbrooke, ce qui a permis à l'institution de devenir l'une des premières universités francophones du pays à se joindre au réseau mondial.

Enactus est un regroupement d'étudiants dont les équipes sont réparties dans 36 pays et présentes dans 1 700 collèges et universités. Leur but est de créer des projets entrepreneuriaux qui viennent en aide à la collectivité, que ce soit d'un point de vue économique, social ou environnemental. Malgré sa formation récente, notre équipe compte déjà une quarantaine de membres et a mis sur pied quatre projets.

Bien que les équipes se composent d'étudiants de tous les domaines, la nôtre se distingue à l'échelle nationale par la présence de nombreux étudiants provenant de la Faculté de droit. Certains sont parfois surpris par cette caractéristique, mais, au contraire, des intérêts pour l'entrepreneuriat et le droit nous paraissent tout à fait complémentaires.

Sherbrooke étant l'une des villes canadiennes les plus innovantes, nous tâchons de suivre son

exemple en démontrant que l'entrepreneuriat est partout et pour tout le monde. Une implication au sein du réseau Enactus permet aux étudiants en droit de découvrir concrètement ce qu'est l'entrepreneuriat. Plusieurs d'entre eux ont confié ne jamais s'y être intéressés auparavant, mais qu'ils ont découvert qu'il s'agissait d'un domaine beaucoup plus vaste qu'ils ne s'imaginaient. D'autres ont des objectifs de carrière plus précis et désirent lancer leur propre cabinet. L'expérience acquise au sein de l'équipe et le développement de connaissances entrepreneuriales s'avèrent donc très utiles.

Enactus, c'est aussi la participation à des compétitions. Lors de ces événements, les équipes viennent présenter leurs projets et leur niveau d'avancement depuis la dernière année. Il est important de mentionner que les activités s'y déroulent uniquement en anglais. Pour une équipe francophone telle que la nôtre, cela représente une excellente source d'apprentissage, puisque nos membres peuvent parfaire leur connaissance de la langue et apprendre à s'exprimer avec aisance dans un contexte davantage technique et professionnel.

Lors de la compétition nationale d'Enactus Canada en 2016, nous nous sommes démarqués par une présence en demi-finale, nous

retrouvant ainsi parmi les 20 meilleures équipes canadiennes, ce qui est inhabituel pour une si jeune équipe. Nous y avons également remporté le prix de l'équipe recrue de l'année. Actuellement en préparation pour la compétition régionale du mois de mars, nous sommes impatients de nous envoler pour la compétition nationale qui aura lieu en mai 2017 à Vancouver!

Enfin, peu importe la branche du droit visée par nos membres, nous croyons que de s'initier à l'entrepreneuriat parallèlement au cursus universitaire permet de développer des aptitudes variées qui permettent de s'épanouir et de devenir de futurs professionnels avertis. Nous apprenons à sortir du cadre juridique et à poser un regard différent sur nos communautés. Nous tentons d'en comprendre les enjeux et de trouver des solutions durables qui constitueront des vecteurs de changement.

Nous sommes tous un peu entrepreneurs malgré nous et il est indispensable de posséder les outils qui permettront de mettre en place nos idées, du plus petit projet au plus grand!

Pour en savoir plus, visitez enactus-sherbrooke.com

EMBAUCHER DES STAGIAIRES COOPÉRATIFS, « C'EST UN PEU NOTRE FAÇON DE REDONNER À L'UDES » >> — Me Daniel Wysocki

Par Pascal Morin

Chez Bernier Fournier, pas question de se passer des stagiaires coopératifs de l'Université de Sherbrooke! « Qu'ils en soient à leur premier, deuxième ou troisième stage, les étudiants de l'Université de Sherbrooke représentent une main-d'œuvre qualifiée pouvant aisément réaliser les différentes tâches qu'on leur confie », soutient Me **Daniel Wysocki** (LL.B. 2011), associé au sein du cabinet situé à Drummondville.

L'étude fondée en 1998 collabore annuellement avec l'Université de Sherbrooke en permettant à six étudiants (deux par session) d'effectuer un stage de quatre mois. Les stagiaires peuvent ainsi jouir d'une expérience de travail concrète et appliquer les connaissances apprises en classe. De plus, le cabinet accueille régulièrement de jeunes diplômés afin qu'ils y effectuent leur stage de formation professionnelle de l'École du Barreau, leur offrant un milieu stimulant et une expérience variée et dynamique.

L'automne dernier, ce sont **Gabriel Demers** et **Mariya Rosenova Andreeva** qui ont eu la chance de se faire les dents dans les dossiers de Bernier Fournier. Et comme les autres avant eux, ils ont livré la marchandise, assure Me Wysocki.

« Les stagiaires de l'Université de Sherbrooke ont une très grande capacité d'apprentissage et ils sont capables de se débrouiller rapidement. Nous les mettons dans le bain et leur confions beaucoup de mandats », indique l'avocat qui concentre sa pratique en droit du travail et de l'emploi, en santé et sécurité au travail, en litige civil et en représentations devant les divers tribunaux administratifs.



Daniel Wysocki a eu le plaisir de superviser Gabriel Demers et Mariya Rosenova Andreeva.

« On ne fait généralement pas de différence entre les stagiaires et les étudiants du Barreau, ajoute-t-il. Ils nous aident tout autant! »

Ambassadeurs sur le campus

L'embauche de stagiaires permet notamment aux avocats chevronnés d'accorder plus de temps à des dossiers prioritaires pendant que les jeunes apprennent les rudiments de la profession.

« La majorité des avocats de notre cabinet a été formée à l'Université de Sherbrooke, dit-il d'entrée de jeu. Il est donc important pour nous d'aider notre université à conserver sa bonne réputation en offrant un milieu d'apprentissage

stimulant aux étudiants. C'est un peu notre façon de redonner à notre *alma mater*. »

Une fois de retour sur le campus, les stagiaires deviennent également d'excellents ambassadeurs de la firme drummondvilloise. Un avantage à ne pas négliger.

« Chaque fois que nous allons sur le campus pour les entrevues, les étudiants nous disent qu'ils nous connaissent et qu'ils ont entendu de bons mots à notre sujet de la part d'anciens stagiaires ayant apprécié leur expérience chez nous. Non seulement c'est plaisant à entendre, mais ça facilite aussi le recrutement », termine Me Wysocki.

QUELLE RÉGLEMENTATION POUR « L'ÉCONOMIE DU PARTAGE »?

Par Derek Mckee

Derek McKee est professeur à la Faculté depuis 2012. Il est directeur des programmes en common law et droit transnational depuis 2014. Il enseigne en droit administratif, en common law, en droit transnational et en droit des relations internationales du Canada. Ses recherches actuelles portent sur les questions réglementaires soulevées par l'arrivée des plateformes pour marchés en ligne, soit « l'économie du partage ». Il est également en train de démarrer un projet de recherche sur la réglementation des marchés publics.

Le professeur McKee a commencé sa formation universitaire à l'Université Harvard, où il a obtenu son baccalauréat ès arts en arts visuels et anthropologie sociale. Il a poursuivi une formation en droit civil et en common law à l'Université McGill. Il a ensuite travaillé, en 2006-2007, à la Cour suprême du Canada comme auxiliaire juridique auprès de la juge en chef Beverley McLachlin. En 2013, il a complété sa thèse doctorale, intitulée « Internationalism and Global Governance in Canadian Public Law », à la Faculté de droit de l'Université de Toronto.

Depuis plusieurs années, des plateformes numériques qui facilitent l'échange de locations et de services sont devenues extrêmement populaires. Leur structure « pair-à-pair » permet aux usagers de vendre ou d'acheter. La plateforme agit comme intermédiaire : elle perçoit une commission sur chaque transaction. Des sites comme Ebay ou le « Marketplace » d'Amazon, axés sur la vente de biens meubles, ont été des pionniers de cette formule. Plus récemment, d'autres ont appliqué ce modèle aux échanges de services ou de locations. Les plus connues sont Airbnb, pour l'hébergement à court terme, et Uber, pour les transports locaux, mais il y en a plusieurs autres.

Au Québec comme à travers le monde, ces plateformes donnent lieu à une gamme de questions de politique publique. Comment garantir la sécurité et la vie privée des usagers? Comment assurer l'intégrité des transactions? Comment protéger les travailleurs qui tirent leur épingle du jeu dans ces nouveaux marchés numériques? Comment gérer l'impact de cette nouvelle réalité sur les secteurs traditionnels – y compris le taxi dans le cas d'Uber et l'hôtellerie et les locations résidentielles dans le cas d'Airbnb? Comment encadrer l'influence d'entreprises qui ont très rapidement acquis un énorme pouvoir économique?

Les questions soulevées par ces plateformes sont également de nature juridique. Dans beaucoup de juridictions, leurs activités, ou celles des gens qui les utilisent, sont illégales.

Par exemple, au Québec, il est illégal de transporter des personnes en automobile contre rémunération sans détenir un permis de taxi, sauf dans certains cas bien définis¹. Mais c'est justement ce que faisaient les chauffeurs d'UberX avant l'entrée en vigueur d'un projet pilote à l'automne 2016. À part les permis, on se demande si sont respectées les lois sur les taxes, les impôts, le travail, la concurrence et la discrimination.

Les plateformes ont souvent prétendu que leurs activités ne rentrent pas dans les catégories juridiques standards. Par exemple, Uber nie offrir un service de taxi en faisant appel à des modèles de « covoiturage ». Au Québec, cet argument est dépourvu de sens, comme a noté le juge Cournoyer de la Cour supérieure en mai 2016². Mais ailleurs, des ambiguïtés législatives font en sorte que de tels arguments sont plausibles, d'où quelques zones grises.

Dans certaines juridictions, les gouvernements ont réussi à encadrer les opérations des plateformes et à mettre un terme aux activités illégales. Dans d'autres juridictions, celles-ci ont cependant réussi à remettre en question les lois et les règlements. Même quand les lois sont claires, certaines plateformes ont résisté à





Derek Mckee

leur application et essayé de les contrarier. Par exemple, Uber est venue en aide à ses chauffeurs quand le Bureau de Taxi de Montréal a saisi leurs véhicules. Dans d'autres juridictions, au Canada et ailleurs, Uber s'est montrée prête à rembourser ses chauffeurs pour leurs amendes. Uber a également mobilisé ses utilisateurs pour faire campagne contre l'application des lois.

Face à de telles pressions, des organismes réglementaires dans certaines juridictions ont hésité à appliquer la loi de façon stricte. Dans d'autres cas, les législateurs ont modifié les lois. Ces réformes ont souvent pris la forme d'un compromis, accommodant les plateformes dans une certaine mesure, mais plaçant également des limites autour de leurs activités. C'est en effet ce qui est arrivé au Québec avec le récent projet pilote sur Uber.

L'adoption de nouvelles règles pour de nouvelles activités économiques n'est pas surprenante. Ce qui est étonnant, c'est la tolérance des

organismes réglementaires ainsi que l'appui public pour des activités illégales. D'un point de vue juridique, ces phénomènes nécessitent une explication.

En fait, les plateformes ont remis en question les règles existantes en invoquant une série de vertus associées avec les marchés³. De concert avec leurs sympathisants, elles prétendent que celles-ci sont quasi naturelles et conséquemment inévitables, qu'elles sont politiquement neutres, que les transactions qu'elles facilitent sont consensuelles et que leurs opérations sont efficaces. Leur nature technologique sert à renforcer certains de ces thèmes. Il en va de même pour l'association de ces plateformes avec la famille – d'où l'appropriation de la notion de « partage », même pour des services qui sont essentiellement commerciaux. La force de ces discours a contribué à une présomption d'opinion publique favorable, même quand les activités sont illégales.

Une analyse plus minutieuse permet de constater, par contre, qu'elles ne méritent pas cette présomption. Ces activités, comme celles de leurs utilisateurs, sont en fait artificielles et aucunement inévitables : elles font des gagnants et des perdants, elles peuvent donner lieu à la coercition et elles ne sont pas forcément plus efficaces que les alternatives. L'opportunité de la légalisation des plateformes doit être considérée au cas par cas, selon les circonstances. Une ouverture à de nouveaux modèles de réglementation est de mise, mais il ne faut pas présumer que les plateformes sont mieux placées que les organismes publics pour réglementer ces importants secteurs économiques.

¹ *Loi concernant les services de transport par taxi*, RLRQ S-6.01, art. 2 et 117.

² *Uber Canada inc. c. Agence du revenu du Québec*, 2016 QCCS 2158.

³ A. Claire Cutler, *Private Power and Global Authority: Transnational Merchant Law in the Global Political Economy* (Cambridge: Cambridge University Press, 2003).

VERS LA FIN DE LA PRÉCARISATION DU STATUT DE RÉSIDENT PERMANENT DES RÉFUGIÉS AU CANADA?

Par Hélène Mayrand

Hélène Mayrand (LL.B. 2006) est professeure à la Faculté depuis 2012. Elle est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke, d'une maîtrise en droit de l'Université Cambridge et d'un doctorat en droit de l'Université de Toronto. Elle a été auxiliaire juridique à la Cour d'appel fédérale. Elle est cofondatrice du Laboratoire pour la recherche critique en droit (LRCD). Elle enseigne le droit de l'immigration et des réfugiés, l'interprétation juridique et les théories du droit international. Ses recherches sont principalement en droit de l'environnement, tant international que national, ainsi qu'en droit de l'immigration et des réfugiés. La professeure Mayrand s'intéresse particulièrement à la relation entre droit et politique, en particulier sous l'angle des approches critiques du droit.



Hélène Mayrand

Comme nous pouvons le constater à l'échelle internationale, la question de l'encadrement des phénomènes de migration est un sujet éminemment politique pour les États. Le Canada ne fait pas exception. Au cours des dernières années sous le précédent gouvernement, les règles en matière d'immigration se sont substantiellement resserrées, notamment lors de l'adoption de la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*, 2012 L.C. c. 17.

Il y a eu un changement de cap en matière de contrôle de l'immigration avec la prise du pouvoir du nouveau gouvernement libéral de Justin Trudeau. Or, certaines mesures adoptées par le précédent gouvernement demeurent pour l'instant inchangées. C'est le cas de la perte du statut de résident permanent pour un réfugié

qui se réclame de nouveau et volontairement de la protection du pays dont il a la nationalité. Cette mesure en vigueur depuis 2012 est peu connue des réfugiés en sol canadien. Or, cette perte du statut de résident permanent lors de la perte d'asile s'inscrit en rupture avec l'approche historique du Canada favorisant l'intégration à

long terme des réfugiés. Alors que les contestations juridiques se multiplient devant les cours fédérales, le projet de loi C-294 a été déposé à la Chambre des communes par la députée néo-démocrate Jenny Kwan, en juin 2016 (première lecture le 15 juin 2016), pour abroger les modifications de 2012.

Deux statuts distincts : le statut de réfugié et le statut de résident permanent

D'abord, il convient de préciser que les statuts de réfugié et de résident permanent sont liés, mais octroient des droits différents. Un réfugié, selon la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, L.C. 2001, c. 27 (ci-après LIPR), est

une personne qui se voit conférer la protection puisqu'elle craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques; soit se trouve hors de tout pays dont elle a la nationalité et ne peut ou ne veut, du fait de cette crainte, se réclamer de la protection de chacun de ces pays; soit, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou ne veut, du fait de cette crainte, y retourner. Une fois qu'il remplit ces conditions, le demandeur d'asile se voit octroyer le **statut de réfugié**. L'octroi du statut de réfugié implique

l'obligation pour le Canada de ne pas refouler cette personne, conformément à la *Convention relative au statut de réfugié*.

Au Canada, le statut de réfugié donne accès au **statut de résident permanent**. Ce deuxième statut peut être octroyé directement lorsque le

réfugié détenteur d'un visa de résident permanent arrive au Canada, ou encore à la suite d'une demande faite au Canada. Le statut de résident permanent donne notamment le droit d'établir sa résidence, de travailler et d'étudier partout sur le territoire canadien sans la nécessité d'obtenir un permis ou une autre autorisation. Ce statut permet aussi ultimement l'accès à la citoyenneté canadienne.

La résidence permanente de moins en moins permanente

Avant 2012, il était possible pour un réfugié de perdre son statut de réfugié s'il se réclamait de nouveau et volontairement de la protection du pays dont il a la nationalité. Selon le droit tant international que canadien, se « réclamer de nouveau et volontairement de la protection » du pays d'où provient le réfugié implique notamment le fait de renouveler et d'utiliser pour voyager son passeport du pays qu'il ou elle a fui pour des motifs de persécution, étant donné que le passeport est associé à la protection diplomatique. De plus, la perte de statut est associée au fait de retourner dans le pays d'origine du réfugié, et ce, même pour des voyages de courte durée et indépendamment des motifs du voyage. Alors que ces faits pouvaient entraîner la perte d'asile avant 2012, la personne visée par le constat pouvait tout de même conserver son statut de résident permanent. Ainsi, même si la LIPR prévoyait la perte d'asile, il n'y avait pas de constat de perte d'asile dans les faits, puisqu'un tel constat n'avait qu'une incidence théorique.

La donne a considérablement changé depuis 2012. Plusieurs réfugiés possédant le statut de résident permanent se sont fait interpellés pour avoir renouvelé et utilisé pour voyager leur passeport du pays qu'ils ont fui pour des motifs de persécution et/ou pour être retournés pour divers motifs dans ce pays. C'est le cas de M. Bermudez, un réfugié d'origine colombienne qui a fait l'objet de la plus récente décision de la Cour d'appel fédérale sur la question de la perte d'asile (*Canada [Citoyenneté et Immigration] c. Bermudez*, 2016 CFA 131). M. Bermudez est retourné en Colombie à deux reprises pour rencontrer et marier sa fiancée et a utilisé son

passeport colombien pour voyager, notamment au Mexique. Comme il est retourné dans le pays dont il craignait la persécution et qu'il a utilisé son passeport, M. Bermudez a fait l'objet d'un constat de perte d'asile (108 a) LIPR), ce qui a entraîné la perte de son statut de résident permanent (46 (1) c.1 LIPR). Alors que M. Bermudez était au pays depuis plus de 10 ans, il devenait maintenant interdit de territoire et sujet à une mesure de renvoi.

Contestations juridiques et *statu quo ante*

La perte d'asile associée à la perte du statut de résident permanent a fait l'objet de contestations devant les cours fédérales. D'abord, la possibilité même de perdre l'asile a été remise en question pour motif que le statut de résident permanent impliquait déjà la perte du statut de réfugié, puisque le résident permanent avait la protection du Canada. La Cour d'appel fédérale a rejeté cet argument dans *Siddiqui c. Canada (Citoyenneté et Immigration)*, 2016 CAF 134. De façon plus oblique, il a été plaidé dans *Bermudez* que l'agent de l'Agence des services frontaliers du Canada a le pouvoir discrétionnaire de considérer des facteurs d'ordre humanitaire avant de décider de présenter une demande de constat de perte d'asile à la Section de protection des réfugiés. Encore une fois, cette interprétation a été rejetée par la Cour d'appel fédérale.

Alors que l'objectif de préserver l'intégrité du processus d'octroi de l'asile au Canada est louable, les récentes décisions devant les cours fédérales témoignent de stratégies juridiques pour contester une mesure qui s'inscrit mal dans la tradition humanitaire du Canada, qui a toujours privilégié la stabilité et l'intégration à long terme des réfugiés. Ces contestations demeurent périlleuses face au libellé clair de la loi. Alors qu'une nouvelle modification législative a été introduite par le projet de loi C-294, il est important d'informer à court terme les réfugiés de la possibilité de voyager à l'aide d'un titre de voyage pour réfugié auprès de Passeport Canada et des risques associés à tout voyage dans leur pays d'origine.



MIGRATIONS FORCÉES ET PROTECTION DES DROITS

Par Denise Otis

Me **Denise Otis** (LL.B. 1981) est conseillère juridique au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'agence humanitaire des Nations Unies chargée de la protection des réfugiés dans le monde et de la supervision de l'application des dispositions de la Convention de 1951 relatives au statut des réfugiés. Avant d'assumer son poste à Montréal, Me Otis s'était consacrée à la pratique privée, principalement dans le domaine du droit des réfugiés.

« Nous avons tout abandonné, raconte Rawan. Nous n'avions pas le temps de prendre quoi que ce soit. Nous sommes simplement partis avec les vêtements que nous portions. »¹ Ce récit reflète la raison d'être du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Créé en 1950 par l'Assemblée générale de l'ONU, le HCR a reçu un mandat initial de trois ans pour régler la crise des réfugiés en Europe provoquée par la Seconde Guerre mondiale. Depuis, environ neuf mille employés répartis dans 126 pays s'efforcent de trouver des solutions durables aux situations de migration forcée et de préserver les droits des individus qui en sont victimes. Les personnes sous la compétence du HCR incluent

non seulement les réfugiés, mais aussi les apatrides², les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les rapatriés. Le nombre actuel de 65,3 millions de personnes contraintes de fuir la guerre et les violations des droits humains est sans précédent.

Le Canada est un partenaire important du HCR. Il occupe depuis peu la présidence de son Comité exécutif formé de 98 États membres. Le Canada offre non seulement une nouvelle vie à beaucoup de réfugiés, le récent transfert humanitaire des 25 000 réfugiés syriens en est l'illustration, mais a également introduit dans sa législation nationale des procédures d'asile que le HCR considère exemplaires à plusieurs égards. De plus, le Canada est impliqué activement dans la campagne mondiale du HCR sur la détention, orientée vers l'élimination de la détention des enfants, la recherche d'alternatives et des conditions de détention qui respectent les normes internationales.

En tant que conseillère juridique au bureau de Montréal depuis plus de dix ans, mon rôle est d'informer la Représentation du HCR à Ottawa à l'égard du droit, des politiques et des pratiques canadiennes qui affectent les demandeurs d'asile et les réfugiés, eu égard à leur conformité aux normes internationales. La surveillance de la mise en œuvre de la Convention de 1951 m'amène à observer régulièrement

le déroulement des opérations frontalières. J'examine aussi comment sont traités les demandeurs d'asile mis en détention administrative. J'assiste régulièrement aux audiences devant les Sections de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, un tribunal administratif spécialisé notamment en matière d'asile. Ces observations permettent de faire des recommandations spécifiques aux instances appropriées. Le partenariat étant un élément clé du travail du HCR, je dois tisser et maintenir des liens avec les autorités gouvernementales fédérales et provinciales, les milieux juridiques et académiques ainsi que les organismes communautaires impliqués dans le domaine.

Deux missions d'urgence au Sri Lanka et en Égypte m'ont fait découvrir concrètement les écueils de l'application du droit international en situation de conflits internes et transfrontaliers, tout en confortant, malgré les sérieuses difficultés intrinsèques, mon intérêt infaillible pour les réfugiés, des gens comme vous et moi, qui ne demandent qu'à refaire leur vie dans la dignité.

¹ <http://www.unhcr.org/fr/news/stories/2016/10/580f6feda/apres-ete-agresse-soldats-adolescente-syrienne-fuit-vers-turquie-avenir.html>

² Sauf les Palestiniens sous la responsabilité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ou « l'UNWRA »



MOURIR DANS LA DIGNITÉ – LES DIRECTIVES MÉDICALES ANTICIPÉES

Par Élisabeth Brière, avec la
collaboration de Krystyna Lavoie

Me **Élisabeth Brière** (LL.B. 1990, DDN 1991) a débuté sa carrière au sein de l'étude Sylvestre, Sylvestre en 1994. Bien qu'exerçant dans les secteurs généraux du droit notarial, sa pratique concerne particulièrement le domaine des procédures non contentieuses. Actuellement notaire chez Monty Sylvestre, Me Brière est également chargée de cours en droit notarial à la Faculté.

Tous ont certainement entendu parler de la *Loi concernant les soins de fin de vie*, entrée en vigueur le 10 décembre 2015. Cependant, bien que cette loi comporte deux volets, un seul des deux a été beaucoup plus médiatisé que l'autre, soit l'aide médicale à mourir. Or, le deuxième volet, portant sur les directives médicales anticipées (ci-après appelées DMA), est une grande avancée dans la profession notariale, car le devoir de conseiller du notaire s'en voit ainsi accentué.

En effet, en tant que conseiller juridique, le notaire se doit de mentionner ces DMA à ses clients. Lors de la rédaction d'un mandat de protection, elles se trouvent à être un complément très pertinent à la clause d'acharnement thérapeutique. Mais en quoi consistent-elles plus exactement?

Globalement, c'est une façon pour le client d'exprimer un consentement ou un refus à

certaines soins médicaux dans des situations cliniques précises, et ce, de façon écrite et à l'avance, afin de connaître la volonté de celui-ci en cas d'incapacité à consentir à des soins. La personne doit être majeure et apte, le document doit être écrit et signé, fait en toute liberté, et le client doit être suffisamment informé pour prendre une décision éclairée. Comme les DMA peuvent être signées devant témoins ou sous forme notariée, il faut privilégier la forme notariée. En effet, puisque le notaire a l'obligation de vérifier l'identité du client, de vérifier sa capacité à consentir aux soins et d'agir comme conseiller juridique, ce sera difficilement contestable.

Les DMA permettent de se prononcer sur trois situations cliniques et sur cinq types de soins. Ainsi, le client aura quinze décisions à prendre en tout. Les trois situations cliniques visées sont la situation en fin de vie, la situation d'atteinte sévère et irréversible des fonctions cognitives et une autre situation d'atteinte sévère et irréversible des fonctions cognitives, sans possibilité d'amélioration. Quant aux cinq soins ciblés, il s'agit de la réanimation cardiorespiratoire, la ventilation assistée par un respirateur ou par tout autre support technique, la dialyse rénale, l'alimentation forcée ou artificielle et l'hydratation forcée ou artificielle. Il importe de préciser que les DMA ne sont pas équivalentes à un accès à l'aide médicale à mourir, qu'un consentement à un soin ne veut pas dire l'exiger, que l'existence d'un refus n'entraîne pas une cessation des soins de confort et qu'elles ne font pas obstacle

au don d'organes. Elles ne serviront que lorsque la condition médicale de la personne le requiert, et lorsque le médecin constate l'incapacité de cette dernière à consentir elle-même aux soins.

Les DMA n'ont aucune limite de temps. Elles sont donc valides tant qu'elles ne sont pas modifiées ou révoquées. De plus, contrairement à la clause d'acharnement thérapeutique, elles ont une valeur contraignante. Par conséquent, une fois que les DMA ont été portées à la connaissance du médecin, il n'aura pas le choix de les respecter, même si un membre de la famille n'est pas d'accord. D'ailleurs, afin de permettre à l'information de se rendre aux médecins, il est fortement suggéré de les enregistrer au registre des DMA.

Enfin, les DMA doivent être exprimées dans un formulaire prescrit. Il faut le prendre tel quel et n'exprimer qu'un consentement ou un refus. Il n'est pas possible de le modifier, ni d'apporter des nuances ou de proposer des méthodes.

En conclusion, bien que la forme et le fond de l'expression des DMA soient limités, le rôle du notaire trouvera son importance dans son devoir de conseil. Après s'être assuré que le client a les informations suffisantes pour prendre une décision éclairée, le notaire pourra accompagner celui-ci dans le choix des soins médicaux qu'il désirera recevoir le jour où il sera incapable d'y consentir lui-même, plutôt que de laisser quelqu'un d'autre décider pour lui.

ZEÏNEB MELLOULI RÉCOMPENSÉE POUR SON ENGAGEMENT



Zeïneb Mellouli

Zeïneb Mellouli (LL.B. 2007, LL.M. 2008), avocate en droit du travail chez Lavery, a reçu un prix Zenith du magazine juridique *Lexpert*. Tenu le 20 juin 2016 à Toronto, le gala rendait hommage aux avocates et aux avocats qui ont mené des actions concrètes pour faire progresser la diversité et l'inclusion dans la profession juridique et la société en général.

Me Mellouli est activement engagée au sein de la communauté juridique et de la communauté montréalaise. Au cours des dernières années, elle s'est démarquée par son implication au sein du Conseil d'administration du Jeune Barreau de Montréal ainsi qu'àuprès du Barreau du Québec par une initiative visant à former le Groupe de travail sur la diversité et l'inclusion des personnes issues de groupes

ethnoculturels dans les grands cabinets. Elle a également contribué au projet « Forum – Pour une profession inclusive » du Barreau du Québec. De plus, elle a participé au Comité sur la diversité ethnoculturelle du Barreau de Montréal. Enfin, elle a œuvré à la promotion de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, notamment dans le cadre d'une

collaboration avec Avocats sans frontières.

« Nous sommes heureux que *Lexpert* reconnaisse un membre de notre cabinet pour un prix Zenith », a déclaré Me Don McCarty, alors associé directeur chez Lavery. « Ce prix vient récompenser ses efforts et souligner la culture d'entreprise du cabinet, soit de promouvoir la diversité et l'inclusion. »

ADVOCATUS EMERITUS 2016

ALEXANDER L. DE ZORDO ET JACQUES HOULE HONORÉS PAR LE BARREAU DU QUÉBEC

Le titre d'Avocat émérite est décerné à des membres du Barreau qui se distinguent par l'excellence de leur carrière professionnelle, leur contribution exceptionnelle à la profession ou encore leur rayonnement remarquable dans leur milieu social et communautaire. Cette année, **Alexander L. De Zordo** (LL.B. 1992) et **Jacques Houle** (LL.L. 1971, MBA 1976) pourront ajouter l'abréviation « Ad. E. » à leur nom.



Alexander L. De Zordo



Jacques Houle

Associé chez Borden Ladner Gervais, Me De Zordo exerce ses activités au sein du groupe Litige commercial. Il représente régulièrement des institutions financières, des sociétés victimes de fraudes internes ou externes, des juricomptables, des services de sécurité et d'enquête, des sociétés d'informatique et de haute

d'arbitrages et de recours collectifs. Me De Zordo possède une expertise particulière en ce qui concerne tous les aspects de la fraude et de la corruption dans les secteurs des services bancaires, des valeurs mobilières et des entreprises, ainsi que dans le secteur public, à savoir la détection, l'enquête, la prévention et le recouvrement.

technologie, ainsi que des entreprises de toutes tailles, dans le cadre de litiges complexes, d'injonctions, d'enquêtes, de procès,

Me Jacques Houle a œuvré au sein du Barreau du Québec pendant près de 30 ans, d'abord à titre de secrétaire de l'Ordre, de directeur général adjoint et enfin de directeur général de 2003 à 2010. Un passage remarqué où il a été reconnu et apprécié pour son dévouement, sa rigueur, son leadership rassembleur, sa diplomatie, son sens de l'écoute, sa facilité d'approche et sa disponibilité. Depuis quelques années, il jouit d'une retraite bien méritée compte tenu de son parcours sans faille. [Avocats émérites 2016, Barreau du Québec]

DIANE LEMIEUX DÉCROCHE LE PRIX VIDÉOTRON SERVICE AFFAIRES

Diane Lemieux (LL.B. 1983), ambassadrice 1997 de la Faculté de droit, a remporté le Prix Vidéotron Service Affaires, qui honore une cadre, dirigeante ou professionnelle œuvrant dans un organisme public ou parapublic.

Le Réseau des Femmes d'affaires du Québec, en collaboration avec le Gouvernement du Québec, Nelly De Vuyst et Vidéotron Service Affaires, présentait le 9 novembre la 16^e édition du prestigieux gala Prix Femmes d'affaires du Québec. Cette soirée très courue rend hommage à des femmes actives qui se démarquent dans le monde des affaires et dans le secteur socio-économique et qui contribuent à la prospérité collective.

Depuis 2011, Diane Lemieux est présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec (CCQ). Reconnue pour sa combativité, celle qu'on surnomme « la lionne » a connu une carrière remarquable. Elle a été la plus jeune femme à accéder à la présidence du Conseil du statut de la femme du Québec en 1996. Deux ans plus tard, elle amorçait sa carrière politique à titre de députée de la circonscription de Bourget. Jusqu'en avril 2003, elle a dirigé plusieurs ministères, dont ceux du Travail et de la Culture et des Communications. Lors de sa réélection, en 2003, elle est nommée porte-parole de l'opposition officielle en matière d'Affaires municipales, présidente de la Commission de l'économie et du travail et membre de la Commission de l'Assemblée nationale.



Diane Lemieux
Photo : Commission de la construction du Québec

AVOCAT DE L'ANNÉE EN DROIT DE LA SANTÉ SELON BEST LAWYERS®

SYLVAIN POIRIER HONORÉ POUR UNE SECONDE FOIS

Chaque année, Best Lawyers® publie la liste des avocates et des avocats désignés « Avocat de l'année » par leurs pairs du milieu juridique. Un processus d'enquête permet d'obtenir des évaluations fiables de la qualité des services juridiques offerts. Pour 2017, **Sylvain Poirier** (LL.M. 1992) figurait, pour une seconde fois en carrière, sur la liste très sélective d'avocats ayant reçu cette distinction. S'attendait-il à cette deuxième nomination? « Honnêtement, pas du tout! D'ailleurs, je ne connais rien du procédé de sélection. Ce sont donc des confrères qui se sont consultés et qui ont souligné ma contribution à la pratique du droit. Quoiqu'il en soit, c'est très flatteur! », a-t-il déclaré.

Associé senior du cabinet Lavery et membre du conseil d'administration, Sylvain Poirier est responsable de l'équipe du droit et des politiques de la santé au Québec. Il est également membre des secteurs du droit de l'emploi, du

droit du travail et du droit public. De par ses compétences et son leadership, il a su mettre sur pied et développer une équipe pluridisciplinaire et multisectorielle en droit de la santé au Québec, un domaine qui s'intéresse aux enjeux



Sylvain Poirier

juridiques liés à l'organisation et au fonctionnement d'un véritable système de soins et de services de santé.

LUCIE RONDEAU NOMMÉE JUGE EN CHEF DE LA COUR DU QUÉBEC

Le 27 octobre dernier, l'honorable **Lucie Rondeau** (LL.L. 1979) a été nommée au poste de juge en chef de la Cour du Québec. Elle succède ainsi à l'honorable Élisabeth Corte, dont le mandat a pris fin le 20 octobre 2016.

L'impressionnant parcours professionnel de Lucie Rondeau pourrait presque être qualifié de précoce. Née à St-Césaire, elle fait ses études dans la région de Sherbrooke. Visant une carrière en droit, elle soumet une demande d'admission à la Faculté de droit, mais se retrouve sur la liste d'attente. Non pas à cause de ses résultats scolaires, mais parce qu'elle est tout simplement trop jeune. À l'époque, il semble qu'elle fût la plus jeune étudiante à avoir finalement été acceptée.

« J'ai fait son initiation! Qui aurait cru que nous finirions ensemble à la table des juges en chef », mentionne l'honorable **Danielle Côté** (LL.L. 1977).

Lucie Rondeau a aussi accédé à la magistrature rapidement. Elle a d'abord été juge coordonnatrice adjointe à la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec pour les districts judiciaires de Québec, de Beauce, de Charlevoix, de Frontenac et de Montmagny. En mai 1995, elle a été nommée juge à la Chambre de la jeunesse de la



Lucie Rondeau

Cour du Québec avec résidence à Québec. Dans le cadre de la formation initiale des nouveaux juges, Lucie Rondeau a d'ailleurs formé presque tous les juges de la Cour du Québec actuellement en poste.

En tant que juge en chef de la Cour du Québec, elle devient également d'office présidente du Conseil de la magistrature du Québec.

AUTRES NOMINATIONS

Line Bachand (LL.B. 1987) a été nommée juge à la Cour du Québec, exerçant principalement ses fonctions à la Chambre de la jeunesse à Montréal. Auparavant, elle était avocate-conseil à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

Marie-Claude Bélanger (LL.B. 1992) a été nommée juge à la Cour du Québec pour la Chambre criminelle et pénale, la Chambre civile et la Chambre de la jeunesse à Rouyn-Noranda. Depuis 2010, elle exerçait comme juge de paix magistrat.

Fannie Côtes (LL.B. 1995) a été nommée juge à la Cour du Québec pour la Chambre de la jeunesse à Québec. Auparavant, elle occupait un poste de cadre au Centre communautaire juridique de l'Estrie.

Francis Paradis (LL.B. 1993) a été nommé juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal. Depuis 2012, il exerçait sa profession comme chef de division du droit criminel.

Annie Vanasse (LL.B. 2001) a été nommée juge de paix magistrat de la Cour du Québec à Trois-Rivières. Auparavant, elle exerçait sa profession au bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales à Shawinigan.

Jo Ann Zaor (LL.B. 1984) a été nommée juge à la Cour du Québec pour la Chambre civile à Montréal. Depuis 2006, elle exerçait au cabinet Ferland Marois Lanctot.

SAVIEZ-VOUS QUÉ?

Que ce soit dans le cadre d'une activité clinique, d'un stage s'intégrant au cheminement coopératif ou encore du stage du Barreau, plusieurs étudiantes et étudiants ont le privilège d'ouvrir leurs horizons et d'enrichir leur parcours en côtoyant de près des juges de diverses instances et en bénéficiant directement de leur grande expertise.

Et comme la liste des juges issus de la Faculté ne cesse de croître, il y a fort à parier que les occasions se multiplieront au fil des années. Voilà une belle façon de transmettre les connaissances entre les générations de diplômés!



MOT DU PRÉSIDENT DE L'ADDUS

LA VIGUEUR DE NOTRE RÉSEAU N'EST PAS LE FRUIT DU HASARD

Chers membres,

Le 22 septembre dernier, l'ADDUS s'est rendue en « province », à l'hôtel Estrimont, dans le cadre du congrès 2016 de l'Association des avocats et avocates de province (AAP). L'ADDUS a profité de cette occasion pour offrir le cocktail d'ouverture du congrès à ses membres présents et à l'ensemble des participants. Suivant la tradition, le doyen **Sébastien Lebel-Grenier** a accueilli nos membres et passé la soirée avec eux. Une activité réussie qui s'inscrivait dans la démarche de l'ADDUS d'aller à la rencontre de ses diplômées et diplômés.

Ensuite, le 15 octobre a eu lieu la première édition des Retrouvailles dans une formule renouvelée. Les diplômées et diplômés dont l'année de promotion se termine par 1 ou par 6 se sont réunis au Campus principal de l'Université sous un soleil éclatant qui projetait ses rayons sur un décor d'automne estrien multicolore.

À ce sujet, vous vous souviendrez que nous vous avons fait part (dans *Paroles de Droit* - hiver 2016) du fait que l'ADDUS avait entrepris de revoir la formule des Retrouvailles qu'elle organise chaque année pour ses membres qui célèbrent un anniversaire de diplomation.

Immédiatement après l'assemblée générale annuelle de l'ADDUS, les diplômées et diplômés ont commencé les festivités par une fête d'avant-partie à la Faculté de droit. Cette activité

a permis aux diverses promotions concernées de se retrouver et d'échanger dans une ambiance décontractée et festive. L'occasion a permis également aux diplômées et diplômés de profiter d'une visite de la Faculté et de ses nouveaux locaux, animée par le doyen Sébastien Lebel-Grenier. Certains ont même pris le temps de relaxer à l'EnDroit, *comme dans l'temps*. Par la suite, tout le groupe est allé encourager l'équipe de football du *Vert & Or*, qui a vaincu avec brio les *Stingers* de l'Université Concordia. Le résultat : des retrouvailles chaleureuses et remplies de plaisir sous un ciel radieux et dans l'ambiance électrisante et rassembleuse du stade de l'Université, avec une victoire en prime, ainsi que bière et hot-dogs pour tous... Une expérience mémorable!

L'AGA du 15 octobre dernier a marqué la fin du mandat de deux dévoués membres de longue date du conseil d'administration de l'ADDUS, soit **André-Gilles Brodeur** (LL.L. 1971) et **William Dufort** (LL.L. 1971). Ceux-ci ont terminé leur charge d'administrateurs à la journée des Retrouvailles qui marquait le 45^e anniversaire de leur diplomation. Au nom de tous les membres du CA et de l'ADDUS, je vous remercie de tout cœur pour l'ensemble de votre généreuse contribution à l'association. Nous comptons tous sur le plaisir de vous revoir aux prochaines activités de l'ADDUS!

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour féliciter Me **Mélanie Laroche** (LL.B. 2012, DDN 2013) qui vient de rejoindre les rangs du conseil d'administration de l'ADDUS et remercier sincèrement tous les membres qui ont renouvelé leur mandat. J'ai très hâte d'entamer avec vous ce nouvel exercice qui sera rempli de succès et de bons moments.

En terminant, j'espère vivement avoir le plaisir de vous accueillir aux prochains événements de l'ADDUS. Je vous invite d'ailleurs à participer aux nouvelles rencontres-causeries qui sont fort intéressantes. Ne tardez pas à vous y inscrire, les places sont limitées!

Ensemble, nous contribuons au développement et à l'enrichissement du réseau privilégié de diplômées et diplômés duquel nous faisons partie.

Meilleures salutations,

Me **Alexandre McCormack** (LL.B. 2005)
Président de l'Association des diplômés en droit
de l'Université de Sherbrooke (ADDUS)



RETROUVAILLES 2016

PLEINS FEUX SUR LA NOUVELLE FORMULE

Le 15 octobre, nos diplômés des promotions se terminant par 1 et par 6 ont enfilé les couleurs de leur *alma mater* et assisté à une éclatante victoire de l'équipe de football du Vert & Or sur les *Stingers* de l'Université Concordia.





UNE OCCASION SUPPLÉMENTAIRE DE RENCONTRER LES DIPLÔMÉS

Toujours à l'affût de nouvelles occasions de réseautage, l'ADDUS a profité du congrès de l'Association des avocats et avocates de province (AAP), tenu à Orford le 22 septembre, pour rencontrer ses diplômés.



À VOTRE AGENDA

Cocktail de Montréal – Jeudi 18 mai 2017

Sous la présidence d'honneur de
Me **Marie-Claude Landry** (LL.B. 1988),
présidente de la Commission canadienne
des droits de la personne.

NOUVEAUTÉ : Rencontres-causeries

Matthew Cassar et Robert Hall
(Sherbrooke) – 29 mars 2017

Paul-Matthieu Grondin et Benoit Lapointe
(Montréal) – 19 avril 2017

Robert B. Legault
(Montréal) – 7 juin 2017

Tous les détails au
USherbrooke.ca/droit/diplomes

Jad-Patrick Barsoum (LL.B. 2008, J.D. 2008) a été nommé conseiller aux opérations du premier ministre Philippe Couillard.

Jocelyn Beaudoin (LL.B. 2013) a rejoint le Groupe Loyer avocats.

Joël Beaudoin (LL.B. 2013, MBA 2015) a rejoint le cabinet Dunton Rainville à Montréal.

Rachid Benmokrane (LL.B. 2010) a rejoint le cabinet Gowling WLG à Montréal.

François Bernatchez (LL.B. 1979) a rejoint l'équipe de Therrien Couture avocats à Sherbrooke.

Johanne Blanchard (LL.B. 1990) a été nommée vice-présidente et conseillère juridique pour le Groupe Investors.

Jean-Philippe Bolduc (LL.B. 2012) a remporté le prix de l'Orateur anglophone lors du concours de plaidoirie 2016 organisé par le Jeune Barreau de Montréal.

Karine Brassard (LL.B. 1993) a rejoint le cabinet Cain Lamarre à Québec.

Mario Champagne (LL.B. 1987, D.D.N. 1988) a été élu à la présidence de l'Association québécoise des cadres scolaires.

Simon Chénard (LL.B. 2013, MBA 2013) a joint l'équipe de droit des affaires du cabinet Langlois à Montréal.

Jean-François D'Amour (LL.B. 2004, D.D.N. 2005) a été nommé directeur général de la Ville de Magog.

Sonia Daoust (LL.B. 1987) a été nommée directrice générale du Collège du Sacré-Cœur à Sherbrooke.

Marie-Andrée Denis-Boileau (LL.B. 2010) a reçu le prix Jeune avocate lors de la Soirée inspirationale organisée au profit de la Fondation Y des femmes de Montréal.

Louis Dessureault (J.D. 2008) a joint l'équipe de droit de la famille du cabinet Robinson Sheppard Shapiro (RSS) de Montréal.

Frédéric Dumont Tremblay (LL.B. 2008) s'est joint au cabinet Me Dominique Bouvier inc. à Sherbrooke.

Catherine Dupéré (LL.B. 2006) a été nommée à la tête du bureau de Londres de la firme Isomer Capital.

Maxime Gauthier (LL.B. 2008) a reçu le Prix de la relève lors de l'édition 2016 du Gala de l'Excellence de la Chambre de la sécurité financière (CSF).

Israël Gélinas (LL.B. 2013, D.D.N. 2014) pratique comme notaire chez Chabot médiateurs avocats, à Longueuil, et le soir, il confectionne des robes de bal et de cocktail. Il a présenté sa première collection en 2015 et sa deuxième en janvier 2017.

Philippe Gilbert (LL.B. 1988) a été nommé directeur général du Centre communautaire juridique de l'Estrie.

Karine Jacques (LL.B. 1999) a rejoint l'équipe de Therrien Couture avocats à Sherbrooke.

Simon Jolin-Barrette (LL.B. 2009, J.D. 2009, LL.M. 2011) est député de Borduas pour la Coalition Avenir Québec.

Lucie Joncas (LL.B. 1991, LL.M. 2001) a été nommée procureure en chef de la Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques.

André Komlosy (LL.B. 1993) a reçu le prix Bénévole de l'année décerné par la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Jean-Daniel Lamy (LL.B. 2015) a joint l'équipe de droit immobilier du cabinet De Grandpré Chait à Montréal.

Christian Leblanc (LL.B. 1991) a été nommé procureur en chef de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics.

Jean-Maxim Lebrun (LL.B. 2008) a été nommé associé chez Dunton Rainville à Montréal.

David Legrand (LL.B. 2014) a rejoint le cabinet Racicot Chandonnet.

Laurent Lessard (LL.B. 1988, D.D.N. 1989) a été nommé ministre des Transports par le premier ministre Philippe Couillard.

Karine L'Heureux (LL.B. 2010) et sa coéquipière Marie-Élise Lapointe ont décroché la deuxième position au Trophée Roses des Sables.

Bernard Moreau (LL.B. 1979) pratique le droit du travail depuis 35 ans.

Jonathan-Paul Morin (LL.B. 2009) a joint l'équipe de droit des affaires du cabinet Bernard & Brassard de Longueuil.

Marie-Lucie Morin (LL.L. 1979), ambassadrice de la Faculté depuis 1998, a été nommée membre de l'Ordre du Canada.

Christian Paradis (LL.B. 1996) est vice-président chez GardaWorld.

Michèle Plomer (LL.B. 1994) vient de publier un roman d'autofiction, *Étincelle*. Elle avait déjà publié quelques romans sur la Chine.

Catherine Raïche (LL.B. 2011) a été nommée directrice générale adjointe des opérations football pour Les Alouettes de Montréal.

France Rivard (LL.M. 1998) travaille chez SOQUIJ à titre de conseillère juridique en droit du travail.

Line Robichaud (LL.B. 1987) a reçu le prix Personnalité Arts-Affaires remis par le Conseil des arts de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Cristina Rogov (LL.M. 2014) pratique en groupement nominal avec Me Serban Mihai Tismanariu.

Denis Roy (LL.L. 1977) a reçu le Prix Mérite de la Commission des services juridiques.

Georges Samoisette Fournier (LL.B. 2015, MBA 2015) a rejoint le cabinet Langlois à Montréal.

Anthony Soliman (LL.B. 2005) a rejoint le cabinet Grondin Savarese à Montréal.

Éric Stachecki (LL.B. 2011, J.D. 2011, LL.M. 2012) a rejoint le cabinet Lapointe Rosenstein Marchand Melançon (LRMM) à Montréal.

Jean-Sébastien Tremblay-Mimeault (LL.B. 2015, MBA 2015) a rejoint le cabinet Cain Lamarre à Québec.

Carolan Villeneuve (LL.B. 2015) a rejoint le cabinet Dunton Rainville à Montréal.

IN MEMORIAM

Sébastien Cadieux (LL.B. 1997) est décédé le 10 juin 2016. Il était planificateur financier à la Financière Sun Life.

Claude Charland (LL.L. 1978) est décédé le 1^{er} novembre 2016. Il était à la retraite depuis septembre 2016, alors qu'il avait quitté la direction du contentieux de l'Autorité des marchés financiers.

Michel J. Côté (LL.L. 1967) est décédé le 7 septembre 2016. Il était juge retraité de la Cour du Québec depuis 2008.

Louis-Charles Fournier (LL.L. 1970) est décédé le 22 janvier 2017. Il a notamment été juge en chef de la Cour du Québec et de la Chambre civile du Québec.

P. André Gervais (LL.L. 1957) est décédé le 14 août 2016. Ambassadeur de la Faculté nommé en 1998, il a pratiqué chez Borden Ladner Gervais (BLG) en qualité d'avocat-conseil et d'associé principal jusqu'en 2008.

Marc-André Plamondon (LL.B. 2011) est décédé le 17 août 2016. Il exerçait en solo en litige civil et commercial, ainsi qu'en droit immobilier.



MERCI

Grâce à l'appui de ses nombreux partenaires, la Faculté de droit offre maintenant à l'ensemble des étudiants, ainsi qu'à la communauté juridique, une bibliothèque moderne et complètement repensée pour soutenir une formation juridique de pointe.